

La tragédie du Heysel :

"HOOLIGANS" ET
DAME DE FER

«**S**us aux hooligans !», crient en chœur les clubs sportifs et les gouvernements après la tragédie de la coupe de football de Bruxelles. Le scandale, en effet, ne peut plus être tu : le sport, ce prétendu symbole de «l'amitié entre les peuples», a déversé, sous l'oeil des caméras, toute la sauvagerie du chauvinisme nationaliste qu'il charrie. On disait la violence des stades propre aux peuples du tiers monde : 320 morts à Lima en 1964, 40 en Turquie en 1967, 80 à Buenos Aires en 1968, 27 au Zaïre en 1969, 48 au Caire en 1974. Mais depuis quelques années, elle éclate aussi dans les stades européens, notamment en Grande-Bretagne : 66 morts à Glasgow en 1971, 53 à Bradford cette année.

Mme Thatcher dit sa «honte», l'UEFA prend des sanctions, on transformera les stades en camps policiers et de lourdes peines vont frapper les «hooligans». Mais ces mesures ne supprimeront pas les racines de cette violence. Car elle naît de cette société, de son chômage et de son sport de compétition.

La Dame de fer peut en effet s'en prendre à elle-même. Liverpool, principal port marchand au siècle dernier, est devenue la capitale du chômage depuis la restructuration des docks. Il aura fallu le drame de Heysel pour qu'on commence à juger l'ampleur du drame social que provoque l'économie «néo-libérale», sa course au profit et son chômage. «Ici, les jeunes sont au chômage à 80, 90 o/o. Ils savent qu'il n'y aura jamais d'emploi pour eux. Il n'y a rien ici. Mais il y a le foot», explique une assistante sociale de Liverpool au Monde (2-3 juin 1985). Et un commentateur sportif de la ville ajoute : «Le foot était le seul moyen pour les gens d'ici de se sentir respectés.» Toute la violence de la crise capitaliste s'exprime ici : quand le chômage enlève tout à toute une région, jusqu'au respect de la dignité humaine, qui s'étonnera de voir des supporters chercher dans la bagarre un exutoire à leur drame social ?

Le National Front d'extrême-droite y trouve un terrain propice pour gagner une audience, encore limitée, auprès de jeunes déracinés. L'avertissement est sérieux pour la gauche qui refuse, comme dans la grève des mineurs, de lancer ses forces contre la politique de la Dame de fer.

Et surtout, le sport de compétition cultive, officiellement, le chauvinisme national. Chacun pour soi, mort aux vaincus ! Tandis que les clubs achètent, pour des millions, des Platini ou des Boniek étrangers pour défendre «leurs» couleurs, l'embrièvement des supporters entretient une véritable armée au service de la compétition. Et ce jeu rapporte. La respectable Neue Zürcher Zeitung (31 mai 1985) avoue que si, malgré les morts, on a joué au Heysel, c'est «sans doute aussi pour des motifs financiers».

Cette société de concurrence et de violence a provoqué les morts du stade. On condamne les «hooligans». Mais les «marines» des Malouines ou d'Amérique centrale, les flics qui ont tué pour briser la grève générale belge ou celle des mineurs sont des héros. Ces «hooligans» de la raison d'Etat sont pourtant là pour maintenir l'ordre violent de cette société.

La Brèche

la brèche

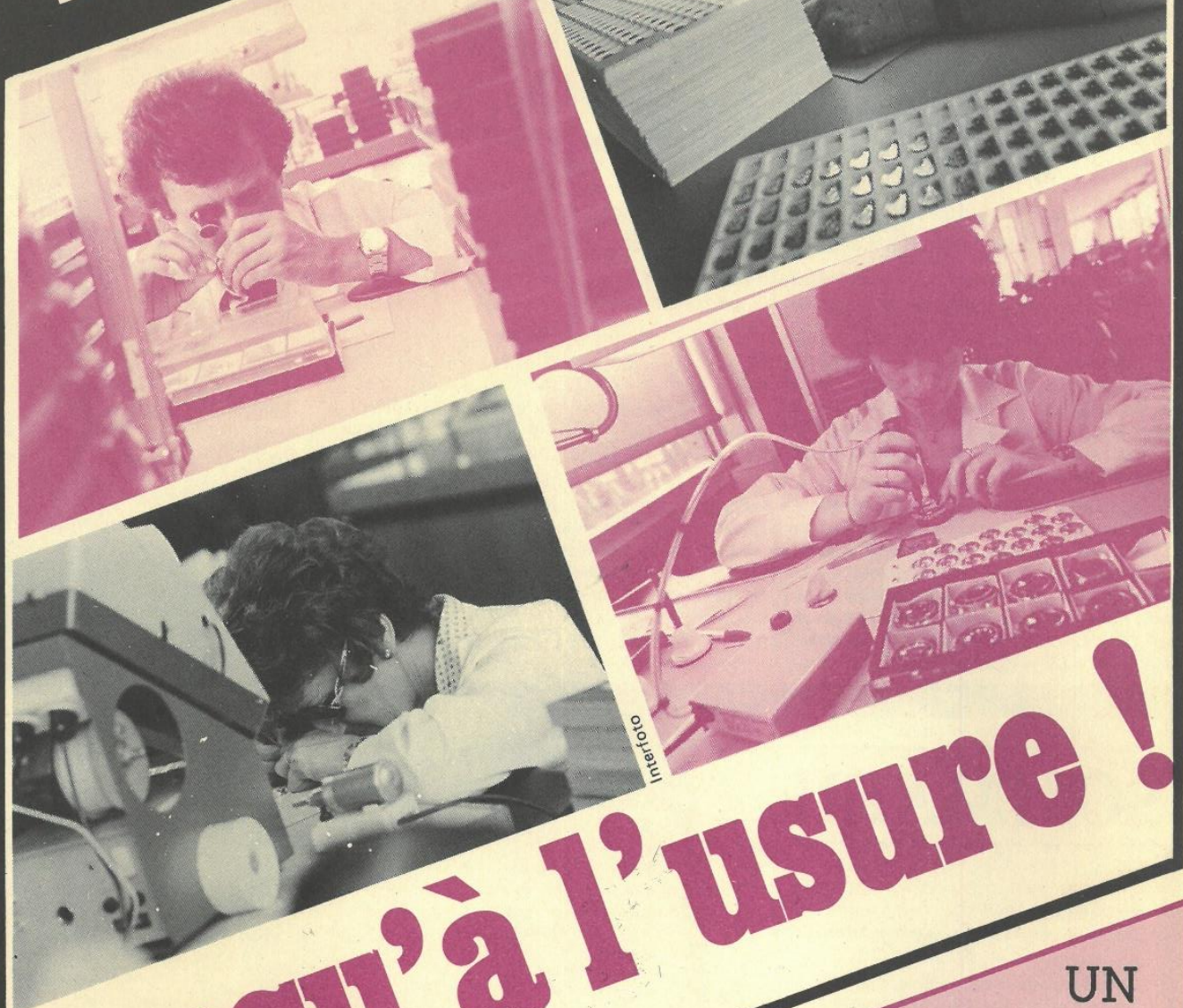
organe bimensuel du

Parti Socialiste Ouvrier (PSO)

section suisse de la IV^e Internationale

L'AVENIR
SELON HAYEK :

Nuit et jour



jusqu'à l'usure !

UN
RAPPORT
CONFIDENTIEL
PROPOSE :

LA PRISON POUR REFOULER LES RÉFUGIÉS

En mouvement

Solidarité avec le peuple Kurde



à Berne le 29 Juin

samedi 29 juin, 14h30 : rassemblement Aarberggasse (près de la gare). Animation, groupe folklorique. 16h environ : Place Fédérale, allocutions.

- * Non au refoulement des réfugiés dans leur pays !
- * Pour le droit à l'autodétermination du peuple kurde !

Cette manifestation de soutien au peuple kurde et aux réfugiés kurdes en Suisse est organisée par l'Association Suisse-Kurdistan (case postale 2061, 1002 Lausanne) et soutenue par : Coordination comités Amérique centrale; Comité suisse pour la défense du droit d'asile; Etre solidaires; Ligue suisse des droits de l'homme; Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples; Parti socialiste Genève; Parti socialiste Vaud; Parti du travail; Parti socialiste ouvrier; Comité de soutien au peuple sahraoui; Pax Christi; Action catholique ouvrière; Vivre ensemble - Jura.

Rappelons qu'avec plus de 20 millions d'habitants et un territoire de 500 000 km² environ, le Kurdistan est le pays d'un peuple qui n'a pas d'existence officielle.

Depuis 1923, date du traité de Lausanne, son territoire est occupé par quatre Etats : l'Irak, la Syrie, la Turquie (en outre en URSS se trouvent environ 350 000 Kurdes). Depuis cette époque toute volonté d'indépendance est durement réprimée et le peuple kurde est maintenu dans la misère, alors que les richesses de son sol, le pétrole entre autres, profitent à ceux qui le dominent. En Iran, en Irak, en Turquie la répression des Kurdes est brutale (cf. La Brèche No 339, 13 avril 1985).

LA SITUATION AUJOURD'HUI EN AFRIQUE DU SUD

A l'occasion du 9^e anniversaire des émeutes de Soweto (16 juin 1976), et alors que la répression a pris au cours des dernières semaines une dimension sans précédent (300 morts depuis le début de l'année), le Parti socialiste ouvrier (PSO) organise une soirée d'information et de solidarité :

mercredi 12 juin, 20h 15
Maison du peuple (salle 4)
Place Chauderon, LAUSANNE

avec la participation de :

- * DULCIE SEPTEMBER, déléguée officielle de l'ANC (Congrès national africain) en Europe;
- * CARLO SOMMARUGA, membre du Comité du Mouvement anti-apartheid de Suisse (branche romande).

Organisation : Parti socialiste ouvrier (PSO).

Apartheid, répression, massacres, chômage : voilà la situation faite aux Noirs d'Afrique du Sud (cf. La Brèche No 338, 30 mars 1985; No 339, 13 avril 1985; No 342, 25 mai 1985).

MANIFESTATION

Manifestons notre solidarité avec les peuples d'Afrique australe.
APARTHEID NON !

samedi 15 juin, 14h30
GENÈVE, départ Mont-Blanc
Org. : MAAS (Mouvement anti-apartheid de Suisse)
soutenu par l'ensemble de la gauche

GUATEMALA : UN PAYS OUBLIÉ ?

Une soirée de discussion avec
PEDRO REDONDO
collaborateur de Julia Esquivel
jeudi 20 juin, 20h 15, local du PSO,
3, rue Chaucrau (5^e étage)
LAUSANNE

Organisation : Parti socialiste ouvrier (PSO)

Au cours de cette soirée l'histoire récente du Guatemala sera abordée, depuis le coup d'Etat militaire contre Arbenz en 1954, au développement de la lutte depuis 1980, ainsi que la situation et les perspectives des organisations révolutionnaires.

Communiqué de presse

À FRIBOURG AUSSI : TOUCHE PAS À MON POTE

"La petite main de "Touche pas à mon pote", née en France pour lutter contre le racisme, commence à se répandre à Fribourg. Plusieurs centaines de ces badges ont déjà été vendus dans la ville et les environs. En mai, une trentaine de personnes se sont retrouvées pour lancer les bases d'un groupe fribourgeois de "SOS-racisme". Car, si les problèmes ne sont pas les mêmes à Fribourg et en France, les comportements racistes et xénophobes sont malheureusement bien réels dans notre canton.

"Politiquement indépendant de tout parti, le groupe fribourgeois entend promouvoir les valeurs d'ouverture, de tolérance et de solidarité. Pour lutter contre la montée de la xénophobie, pour informer la population sur la réalité des étrangers vivant chez nous, pour promouvoir la compréhension entre personnes d'origine différente, le groupe va mener une série d'activités. Pour commencer, il tiendra des stands en ville de Fribourg, ces prochains samedis au marché. Il se présentera plus tard à la population en donnant une conférence de presse."

Pour le groupe :
Mario Oppizzi, Ependes
Jacques Eschmann, Fribourg
mai 1985

À propos

Les organisations de jeunesse sympathisantes de la IV^e Internationale se retrouvent pour

UN CAMP D'ÉTÉ INTERNATIONAL

du 21 au 29 juillet 1985,
au sud de la France

Le succès du camp d'été de l'an dernier, dans la Forêt Noire, auquel 600 jeunes de toute l'Europe avaient participé, a décidé les organisations de jeunesse sympathisantes de la IV^e Internationale à reprendre cette initiative. La Jeunesse socialiste révolutionnaire y participe.

Comme l'an dernier, le camp, qui se tiendra cette fois au sud de la France, veut offrir toutes les possibilités d'échange, de vie commune, de discussions et de détente entre militants jeunes des différents coins de l'Europe. Le lieu choisi permet de nombreuses activités sportives et, pour ceux qui préfèrent le frais à la chaleur, un café, des concerts et une disco.

Les assemblées plénières qui se tiendront le matin se dérouleront en traduction simultanée en quatre langues. On abordera des thèmes comme le militarisme aujourd'hui, les luttes féministes, la crise, l'écologie, le tiers monde, l'Amérique centrale. L'après-midi, des ateliers seront ouverts pour des discussions plus restreintes sur tel ou tel aspect des questions abordées le matin. Tous ces thèmes correspondent aux questions que se pose la jeunesse et sur lesquelles les organisations de jeunesse mènent leur activité.

On retrouvera encore au camp des camarades des Jeunesses sandinistes, des représentants du FMLN du Salvador, du FLNKS de Nouvelle-Calédonie, des mineurs anglais, des femmes de Greenham Common qui ont lutté contre l'installation des missiles. Et des militants qui, dans toute l'Europe, à l'instar de "SOS-racisme", luttent contre le racisme et la xénophobie.

Les frais pour cette semaine sont de 165 francs suisses (voyage non compris). Un car sera organisé pour assurer le transport. Un dépliant est à disposition pour le programme détaillé. Que celles et ceux que cette semaine de rencontres et de détente intéressent prennent contact rapidement avec la Jeunesse socialiste révolutionnaire ! Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin.

Adressez-vous à la JSR - La Taupe :
case postale 858, 1211 Genève 3, tél. (022) 20 68 02
3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, tél. (021) 23 05 91
case postale 13, 2500 Bienne 4, tél. (032) 22 95 47
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
ou au secrétariat de Bâle (on y parle français !), tél. (061) 22 96 01.

Lisez INPRECOR, revue bimensuelle d'information et d'analyse de la IV^e Internationale.

Au sommaire du No 197 du 27 mai 1985 : des articles sur le Nicaragua, le Vietnam, la Guadeloupe, la Colombie.

En vente dans nos locaux (cf. ci-contre) et par abonnement.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Drame au Heysel : "hooligans" et Dame de fer 1

POLITIQUE

Banques privées : les rois du secret 3

Procès Leclerc : gros sous, petites peines 3

Rapport confidentiel de l'Office fédéral de police : avant l'exil, le trou ? 8

Université de Lausanne : qui a peur du grand méchant CUB ? 8

SOCIAL

Métallurgie genevoise : les bénéficiaires de la casse 4

Capitalisme et crise : les ravages de l'analphabétisme aux USA 4

Congrès SSP/VPOD : les mirages de l'horaire "libre" 5

Congrès de la SEV : failles dans le consensus 5

DOSSIER

Horlogerie : un appétit de requins 6-7

Travail de nuit 7

INTERNATIONAL

Suisse "humanitaire" : "La CIA au Conseil national" 9

PROCHE-ORIENT : Amal achève la besogne 9

Le VIETNAM dix ans après : reconstruire, c'est autre chose que gagner la guerre 10

A LIRE

Victor Hugo aujourd'hui, par Jeanlouis Cornuz 11

L'ÉVÉNEMENT

Entretien avec Otto Stich : quelle différence avec un bourgeois ? 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

6 mois, enveloppe ouverte . . . 22,50

une année, env. ouverte . . . 45.-

une année, env. fermée . . . 55.-

une année, étranger (Europe) . 80.-

abonnement de soutien . . . 100.-

Administration :

La Brèche, case postale 858

1211 Genève 3

CCP 10 - 25 669

Rédaction :

La Brèche, 3, rue Chaucrau

1003 Lausanne (021) 20 98 49

Editeur responsable C.A. Udry

Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :
prenez contact

Parti

Socialiste

Ouvrier (PSO)

section suisse

de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes
Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche,
case postale 13, 2500 Bienne 4 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3, 022 / 20 68 02
3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021 / 23 05 91
case postale 82, 1020 Renens VD 1
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
case postale 485, 1400 Yverdon

Banquiers privés :

La banque privée est en quelque sorte à la banque ce que la reine d'Angleterre est à la démocratie parlementaire bourgeoise. Issue d'un autre âge, elle a conservé ses fonctions. Mais à la différence de la reine, celles des banquiers privés ne sont pas purement honorifiques !

Héritiers des marchands-banquiers du XVIII^e siècle, les banquiers privés — surtout concentrés à Genève — se sont spécialisés dans un domaine avant tout : la gestion de fortunes de la grosse clientèle, suisse et étrangère. Des dépôts inférieurs à 200 000 francs ne les intéressent guère. De même, ils ne se basardent pas dans de vastes opérations de crédit, industriel ou commercial. Leur joujou, c'est le placement financier, les transactions sur les titres, les opérations sur devises et sur métaux précieux. Un domaine qui, dans la très souple législation bancaire helvétique, ne figure jamais au bilan — les banques privées n'ont d'ailleurs pas l'obligation d'en publier. Domaine réservé, chasse gardée — comme les terres des vieux manoirs ! Mais le gibier est abondant : Günter Woernle¹ estime que l'ensemble des fortunes gérées par les banques privées s'élevait, en 1978, à 35 milliards de francs. "Les clients des banquiers privés proviennent en grande partie de pays à monnaie faible, qui cherchent une protection dans les métaux précieux et les devises fortes." (p. 20)

Officiellement, le statut particulier dont jouit la banque

Les rois du secret

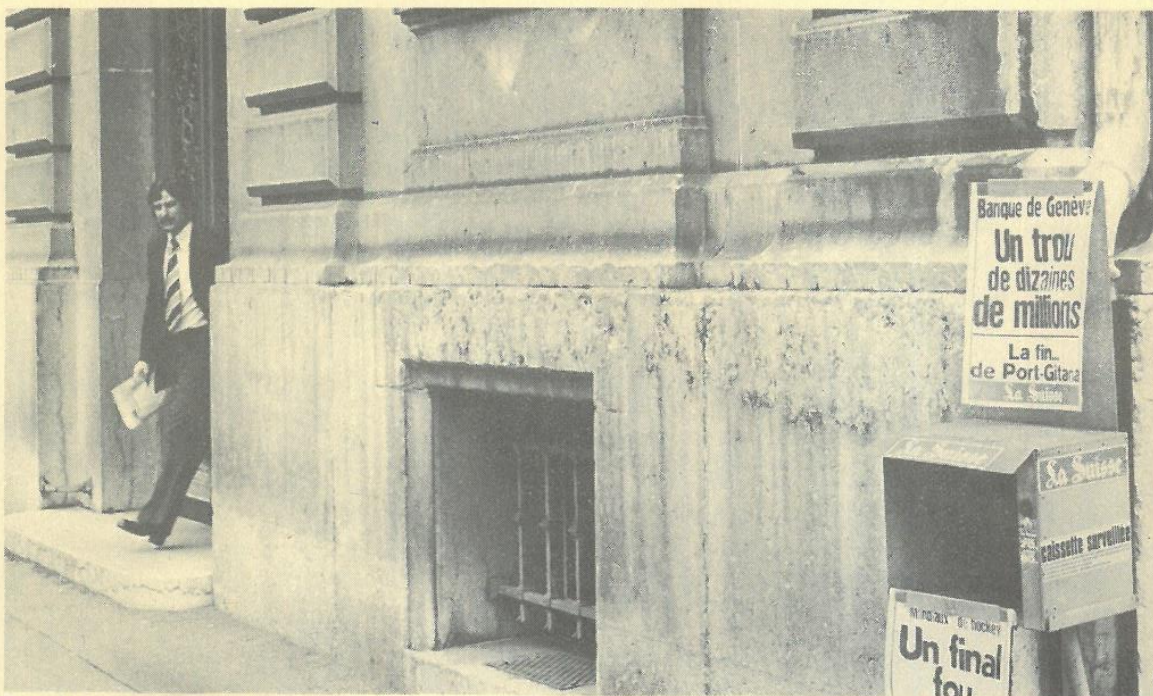
privée est motivé par le fait qu'il ne s'agit pas de sociétés anonymes. Les propriétaires et leurs associés répondent sur tous leurs biens des dettes contractées envers les clients et créanciers. Ils n'auraient donc de compte à rendre à personne, sauf à leurs clients. On ne les oblige ni à constituer des réserves, ni à maintenir une proportion entre leurs fonds propres et leurs engagements. Messieurs Odier, Lombard, Pictet, Hentsch, Darier ou, jadis, Leclerc sont "indéfiniment responsables" sur leur fortune des avoirs de leur clientèle. Mais si leur responsabilité est infinie — dans les limites des délits reconnus par la loi, bien entendu, et Leclerc a su montrer que la loi donne bien des moyens de se décharger de ses responsabilités ! — leur fortune, même considérable, n'est pas illimitée. Selon Woernle, les fonds propres de banquiers privés ne couvrent que 0,5 o/o des opérations dites "neutres", soit la quasi-totalité de la gestion de fortune des banques privées. Et il ajoute que, la plupart du temps, le désastre de telles banques provient de ces opérations.

Dans de tels cas, les banquiers privés comptent normalement sur le clan fermé des familles de vieille souche dont ils sont issus pour parer à la catastrophe. "Si une crise survient, l'appel se fait entendre : "Sésame, ouvre-toi !" et le clan accourt à la rescousse." Si Leclerc est tombé, c'est parce que le "clan" n'a pas voulu répondre à l'appel.

Que les riches et superriches confient ainsi leur fortune, à leurs risques et périls, à des banquiers "indéfiniment responsables" pourrait laisser indifférent. Qu'ils perdent leurs sous, qu'importe ! Pas tout à fait. Car les rois du secret de la banque privée savent pourquoi ils tiennent à leur statut particulier. "Le secret fiscal à lui seul rend naturellement impossible l'estimation la plus vague de la valeur qu'il y a lieu d'accorder à la responsabilité illimitée de tel ou tel associé." (p. 34). Avant de perdre leurs sous, ils en amassent, à la barbe du fisc. La réticence des banquiers privés à se constituer en société anonyme est franche à ce propos : "Ce qui leur déplait, dans la société anonyme, c'est la double imposition des bénéfices et des dividendes." (p. 13)

Il y avait encore, en 1968, 49 banques privées en Suisse. Elles ne sont aujourd'hui plus que 25. Mais leur poids reste considérable. Au royaume des privilèges fiscaux qu'est la Suisse, elles sont des aristocrates du secret bancaire. Leurs privilèges doivent être abolis ! Deux siècles après la fin de l'Ancien Régime, ce n'est pas trop tôt...

Michel Thévenaz



Devant une banque genevoise au moment du scandale (mai 1977).

Interfoto

Procès du banquier Leclerc :

GROS SOUS, PETITES PEINES

Huit ans après sa retentissante faillite, aussi grave que le scandale du Crédit Suisse à Chiasso, le banquier privé genevois Robert Leclerc s'est retrouvé au banc des accusés. De ce long procès, un constat ressort : quand un banquier accumule abus de confiance, gestion déloyale et faux dans les titres, quand ses clients y perdent plus de la moitié de leurs avoirs, quand ses associés sont ruinés ou même se suicident, il suffit d'attendre quelques années et de se montrer ravagé pour n'écoper que cinq petites années de prison. Justice hors classe ! Au même moment, le Tribunal fédéral confirme des peines guère inférieures contre les employés de l'UBS qui ont fourni aux douanes françaises les "listing" de la banque, permettant de dénicher les capitaux en fuite. Dans un cas comme dans l'autre, le secret bancaire fait la loi.

A force de repousser le procès pendant huit ans, le délai de prescription de bien des délits commis par Leclerc s'est trouvé échu. Sur le trou de 400 millions constaté en 1978 par les commissaires-liquidateurs, Leclerc n'a été jugé que sur un dixième. Assez pour condamner le bonhomme. Assez surtout pour donner de la justice "la même pour tous" une image saisissante ! D'autant que Leclerc, âgé et malade, a tant joué du certificat médical que le procureur a dû rappeler d'où lui viennent ses malaises : "Toutes les fois que la vérité s'est approchée de lui, il a été saisi de crainte. Son état s'en est fortement ressenti." (La Suisse, 3 mai 1985)

La confiance règne !

Au cœur du procès, une opération immobilière aventureuse de Leclerc : la construction d'un complexe touristique à Aminona en Valais, qui a immobilisé les fonds du banquier et l'a amené à puiser dans les fonds de ses clients, sans leur avis. Le débat sur cette affaire a cependant donné lieu à quelques propos révélateurs sur la "confiance" dont s'entourent volontiers les banquiers.

L'ancien associé de Leclerc, Renaud, qui avait à perdre 12 millions dans la débâcle, est venu expliquer : "Pas besoin d'être spécialiste pour voir que Leclerc n'avait pas les reins assez solides pour mener une opération où son capital risquait d'être immobilisé fort longtemps." Mais il ajoute aussitôt qu'il faisait tout de même confiance à Leclerc : "Nous n'avons jamais imaginé que les agissements de Leclerc, si désagréables fussent-ils, avaient

un caractère délictueux." (Journal de Genève, 7 mai 1985). L'aveu est de taille. Les lois qui protègent le secret bancaire sont si souples que la limite entre les affaires "normales" et le délit est sans cesse franchie. Sans ébranler la confiance des associés ni la vigilance des contrôles internes dont se vantent les banques. Dans ce monde secret, chacun prend des risques et tout le monde se tait... tant que le délit ne crève pas le mur du secret bancaire.

Un auteur favorable aux banques le confirme : "Comme chacun sait, la gérance de fortunes est la source d'un conflit permanent. Le banquier privé, lorsqu'il prend une décision pour le compte d'un client, agit-il davantage dans l'intérêt de ce dernier ou dans le sien propre ? Car sa caisse en bénéficie à chaque fois. Depuis des décennies, lui et ses collaborateurs, habitués à évoluer sur cette corde raide, ont passé maîtres dans l'art de manier le balancier."¹

Les fils à la patte de Leclerc

Pourquoi, dès lors, Leclerc a-t-il "perdu l'équilibre" en mai 1977 ? D'ordinaire, les banques évitent ce genre de chute en avançant immédiatement les fonds, quitte à plumer le collègue au passage. Elles ne l'ont pas fait. Car Leclerc avait des amis bien particuliers.

En 1972, pris dans un trafic douteux par les douanes françaises, il avait été sauvé par le ministre français des Finances, Valéry Giscard-d'Estaing². Et surtout, en décembre 1976, le député giscardien De Broglie est assassiné à Paris. Or De Broglie gérait, avec Charles Bignon (également mort de manière violente en 1980) et Robert

Leclerc, une société-écran au Luxembourg, la Sodemex, qui servait à d'importantes manipulations financières entre le parti giscardien et l'entreprise Matesa en Espagne, tenue par l'Opus Dei, qui a sombré dans un retentissant scandale. Le meurtre de De Broglie et les révélations sur la Sodemex ont fait perdre à Leclerc la confiance de son importante clientèle française : "Certains déposants commencèrent à retirer leurs fonds. Mouvement d'inquiétude et de méfiance qui se généralisa."²

On ne s'étonnera pas que Leclerc n'ait plus trouvé les ressources pour son projet d'Aminona !

De ces troubles affaires, le procès n'a pas parlé. Il fallait avant tout accréditer la thèse du "banquier félon" pour ne pas mettre en cause le système bancaire lui-même. Mais une banque au moins avait aussi intérêt à "faire cesser ce commerce" : l'Union de Banques Suisses. Car c'est avec sa caution qu'une grande partie des combines financières de Matesa s'est développée. On y retrouve le même milieu que dans l'affaire des "avions renifleurs", et le conseil de direction de l'UBS fut convoqué d'urgence, le lendemain de la faillite de Leclerc, pour discuter des conséquences de l'affaire et de ses liens avec Matesa².

Dans le petit monde calfeutré des banquiers genevois, on a certaines manières de se débarrasser à la fois d'une brebis galeuse et... d'un concurrent ! Quant à Robert Leclerc, il peut bénir la "justice" helvétique. De Broglie assassiné, Charles Bignon mort dans des circonstances douteuses, Bertrand De Murali (son associé) qui s'est donné la mort, Charles Bouchard, son ancien fondé de pouvoir, retrouvé mort à Hermance après d'étranges rendez-vous. Il y a de quoi être ravagé ! Et dire que c'est cette maladié qui lui a attiré la clémence des jurés...

M. Thévenaz

1. G. Woernle, *Les banquiers privés en Suisse*, p. 7.

2. Pour tout le détail de cette affaire, lire Jesus Ynfante, *Un crime sous Giscard* (Maspéro, 1981), notamment p. 90 et pp. 181 et ss.

Métallurgie genevoise :

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CASSE

La métallurgie genevoise dépérit. L'effectif des principales grosses unités fond comme neige au soleil (Charmilles, SIP, Sécheron, Verntissa), sans parler de la disparition d'Hispano (Buehrle). Il reste pourtant aujourd'hui quelque 8000 emplois dans le secteur.

C'est le moment choisi par Paul Castella (patron de Dixi au Locle) pour entrer en scène : il achète la SIP et Tarex (machines-outils) pour une bouchée de pain. La presse lui réserve un accueil enthousiaste : Zorro est arrivé ! Personne ne parle des salaires de misère pratiqués par Castella au Locle, de l'exclusion du syndicat de ses entreprises, de l'absence de contrats de travail écrits, etc.

Vive la crise ! proclament de leur côté les grands patrons de la métallurgie genevoise dans un rapport récent : "En 1984, le nombre des postes de travail dans le secteur a de nouveau sensiblement diminué sans pour autant influencer le total du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des membres de l'UIM."¹ Un aveu, sans fioritures à usage interne : les travailleurs sont seuls à trinquer. Revenons donc sur cette situation apparemment assez contradictoire...

Les objectifs de la restructuration en cours...

Depuis fin 1981, la restructuration de la métallurgie genevoise s'est accélérée. En trois ans, le secteur a perdu environ 2000 emplois (soit 20 o/o de l'effectif total)². Par ailleurs, les grosses entreprises se concentrent de plus en plus sur des lignes de produits immédiatement rentables, cédant bien souvent des éléments décisifs de leur "substance industrielle" à la maison-mère, située hors du canton. Exemple-type : Les Charmilles. Pour avoir fait reposer tout l'avenir de l'entreprise sur les machines à étincelage³, la délicate mise au point de la dernière génération de ces machines (type "C" compatible) devient une question de vie ou de mort, dans les mois à venir, pour ce fleuron de l'industrie genevoise. De plus, la direction annonce déjà qu'elle s'apprête à déplacer les activités productives à Schaffhouse (au siège de Georg Fischer) ne laissant à Genève que le montage et la recherche (pour combien de temps?).

Conséquence de ces mutations, une attaque sans précédent aux acquis des travailleurs : depuis 1981, rares sont en effet les entreprises où la compensation du renchérissement a été pleinement accordée. A ce jeu-là, un métalloyen a certainement perdu de 4000 à 6000 francs depuis 1982⁴. Les licenciements massifs ont renforcé la discipline et la productivité du travail, ce que reflète bien la baisse rapide du taux d'absentéisme : de 16 à 18 heures par mois avant 1974, à 13 heures en 1981 et 8h30 en 1984⁵. Et les patrons trouvent encore moyen de se plaindre : "... les loisirs — le ski tout spécialement — font payer un tribut grandissant aux employeurs !"⁶ On croit rêver...

Au-delà de ces premiers résultats, les patrons ont un objectif plus fondamental : briser le dispositif de défense exceptionnel dont disposaient traditionnellement les métallurgistes genevois, avec leur réseau de commissions ouvrières combattives, bien enracinées dans les entreprises. Paul Castella dispose d'une solide expérience en la matière !

Résister !

Nous avons assez expliqué dans ces colonnes notre désaccord avec la direction de la FTMH qui a accepté la crise de 1982-1983 et les brutales purges patronales comme une fatalité économique. Si ceux de Verntissa voulaient encore se battre contre les licenciements (en au-

tomne 1983), Hispano a pu être liquidée sans grosses vagues en 1984. Et aujourd'hui, Sécheron licencie massivement dans l'indifférence générale ! Ceci permet à Paul Castella d'envisager l'avenir (de ses profits) avec sérénité : non, les syndicats genevois ne sont pas aux mains des rouges !

Le Zorro du Locle n'a d'ailleurs pas tardé à lever un coin de voile sur ses projets : baisse des salaires pour les employés gagnant plus de 3800 francs par mois. Une mesure démagogique signée Castella, mais qui en annonce d'autres aux dépens de l'ensemble du personnel. Signe des temps, les responsables du plus puissant trust de la métallurgie, BBC, proposaient un plan social de misère aux travailleurs de Sécheron licenciés, avant que les commissions du personnel n'obtiennent certaines améliorations...

Tout ceci montre que la défense des acquis devient une question décisive dans la période à venir. L'indexation et le niveau des salaires, ainsi que le volume de l'emploi ne peuvent continuer à être mis en cause sous peine de provoquer un effondrement total de la crédibilité des organisations ouvrières. Ceci ouvrirait aussi la porte à une offensive de grande envergure contre les droits syndicaux dans l'entreprise.

Où allons-nous ?

La restructuration actuelle de la métallurgie genevoise est payée d'un prix extrêmement lourd par les travailleurs. Il n'est pas rare que des métallos licenciés doivent retrouver un emploi hors du secteur avec une perte de salaire considérable (supérieure dans certains cas à 1000 francs par mois). Et ceci, après une longue période de chômage.

Cette évolution est aussi porteuse de très gros dangers pour l'avenir. Les centres d'usinage SIP, la machine à étinceler Charmilles, les transformateurs Sécheron (dont les débouchés actuels sont insuffisants) font reposer la survie de plusieurs entreprises sur quelques produits-clés.

Avec la prochaine récession (très probable pour 1986) qui frappera très durement les Etats-Unis et dont les effets se cumuleront avec la chute du dollar, les commandes américaines vont brutalement reculer. Une telle secousse conjoncturelle menace directement des entreprises comme la SIP ou les Charmilles pour lesquelles le marché US a une fonction d'entraînement. Certains devront peut-être alors reconsidérer leur enthousiasme pour



Paul Castella dominant Le Locle. Il arrive à Genève !

Castella, à qui l'on peut faire confiance pour présenter la note aux travailleurs.

C'est pourquoi, plus que jamais, le mouvement ouvrier doit élaborer un plan de redéploiement de la métallurgie rompant avec la monoculture industrielle et le démontage social. Une défense intransigeante des acquis sur le terrain doit s'arti-

culer avec la revendication d'une régie industrielle publique capable de valoriser la tradition industrielle du canton, de mettre ensemble un potentiel dispersé, de diversifier la production et de renforcer la position des travailleurs.

J. Borgeaud

1. Rapport de l'Union des industriels

de la métallurgie (Genève), Juin 1985.

2. C'est à peu près ce que la branche a perdu, en termes relatifs, entre 1972 et 1981, soit en dix ans.

3. Usinage par enlèvement de matière grâce à une étincelle électrique.

4. En cumulant la non-compensation partielle et l'absence de rattrapage.

5. Voir rapport de l'UIM déjà cité.

6. idem.

Capitalisme et crise :

LES RAVAGES DE L'ANALPHABÉTISME

Le journal *Le Monde* du 29 mai 1985 a publié l'article suivant sur les Etats-Unis ("Quand l'analphabétisme fait des ravages..."). Nous en reproduisons un large extrait car il illustre le contenu réel des "valeurs occidentales" du président Reagan. Voilà où conduit le néo-libéralisme, cette doctrine qui veut que l'économie capitaliste ne fonctionne pas bien parce que les riches ne sont pas assez riches et les pauvres pas assez pauvres : sur 231 millions d'habitants, 60 millions sont analphabètes !

"Un Américain adulte sur trois serait incapable de lire ce livre", écrit Jonathan Kozol au début de son dernier ouvrage *Illiterate America*¹. Ce n'est pas une expression de vanité de la part de l'auteur, universitaire connu, spécialiste des problèmes éducatifs. Il ne pense pas que son livre est d'un niveau dépassant l'entendement du lecteur moyen. Tout simplement, il existe réellement aux Etats-Unis soixante millions de personnes qui ne savent pas lire, parce qu'elles sont entièrement analphabètes, incapables d'identifier et d'isoler les lettres (25 millions), ou parce qu'elles sont des "illettrées fonctionnelles" (35 millions), dont le niveau de lecture et d'écriture ne leur permet pas d'accomplir les tâches les plus ordinaires de l'existence. (...)

L'auteur s'appuie sur des enquêtes menées par des organisations privées, comme la Fondation Ford ou l'Université du Texas, dont les conclusions confirment les siennes, apportant

des chiffres qui parfois dépassent ceux qu'il donne. Certes, J. Kozol est contredit par les résultats officiels du recensement qui, en 1980, concluaient que 99,5 o/o des adultes américains savaient lire et écrire. Mais, souligne-t-il, des millions d'Américains, notamment de Noirs, ne participent pas volontairement aux opérations de recensement, et, d'autre part, beaucoup de ceux qui sont incapables de lire demandent à des amis ou des voisins de répondre à leur place.

L'étude de l'Université du Texas donne des indications surprenantes sur les semi-illettrés. Par exemple, 26 o/o sont incapables de déterminer si leur bulletin de salaire est correct, 44 o/o ne sont pas en mesure de répondre à une offre d'emploi, 22 o/o sont incapables d'écrire sur l'enveloppe l'adresse correcte de leur destinataire et, bien entendu, plus de 40 o/o ne sont pas capables d'évaluer la monnaie qui doit leur être rendue, même lors d'achats élémentaires.

Des demi-citoyens

En admettant que les chiffres donnés par J. Kozol soient sujets à caution, il faut malgré tout constater, comme il l'écrit, que "des dizaines de millions d'Américains sont des "demi-citoyens" dans un monde où la lecture des journaux, des bulletins de vote, des offres d'emplois, est hors de leur portée". Aussi bien la Maison Blanche, en 1983, admettait-elle que 26 millions d'Américains étaient des "illettrés fonctionnels" et 46 millions des "marginalement" illettrés. (...)

L'auteur note que le nombre des illettrés est proportionnellement plus élevé dans la communauté noire (44 o/o) et chez les Hispaniques (56 o/o). Mais, en fin de compte, la majorité des illettrés sont des Blancs. "La race n'a rien à voir avec ce problème, mais la corrélation avec la pauvreté est évidente", écrit-il. Etant donné qu'on compte le plus fort pourcentage d'illettrés parmi les femmes non blanches, il craint que les enfants de ces femmes ne soient eux-mêmes des illettrés, ce qui pourrait aboutir à créer une sorte de "classe héréditaire de sous-développement mental".

Pour Kozol, (...) au lieu des 100 millions de dollars dépensés annuellement pour le programme fédéral d'instruction primaire, appelé Adult Basic Education (ABE), il faudrait consacrer des milliards pour organiser une mobilisation de volontaires, encadrés de professionnels, pour sortir les illettrés fonctionnels de leur triste condition. Et il évoque ceux qui, ne pouvant lire un menu, commandent toujours le même plat, ceux qui sont incapables de lire l'annuaire du téléphone ou le mode d'emploi d'un médicament, ceux qui ne peuvent déchiffrer les panneaux de circulation, ceux qui, ayant vu un accident, sont incapables de dire à la police ou à l'ambulancier à quel endroit ils se trouvent, ceux qui comptent sur leur femme ou leurs enfants pour régler leurs notes ou répondre au courrier. (...)

Henri Pierre

1. Ed. Anchor Press, Doubleday, New York, 1985.

Débat dans le Syndicat suisse des services publics (SSP/VPOD) :

Les mirages de l'horaire "libre"

La réduction du temps de travail, souligne Marx, a toujours été "une guerre civile entre le Capital et le Travail". A lire la Charte sur le temps de travail que propose la direction du SSP/VPOD pour son prochain congrès, ce conflit serait dépassé et l'on serait au pays des merveilles de l'aménagement individuel du temps de travail.

La réduction du temps de travail est au cœur de tous les débats au sein du SSP ces dernières années. Le courant de gauche de ce syndicat a, plusieurs fois, exigé une mobilisation offensive pour les 40 heures. Le débat a alors soulevé bien des questions : faut-il prioriser les vacances, créer plus de temps partiels ? Comment réagir aux modèles "d'horaires flexibles" ? En

soumettant sa Charte à la discussion du congrès, la direction du SSP veut clarifier les positions du syndicat pour les années à venir.

"L'autonomie" dans le capitalisme ?

Cette Charte ne part cependant ni de la situation présente de l'horaire de travail dans les services publics, ni de la crise et de la politique

d'austérité qui en découle. Elle ne pipe pas mot non plus de l'offensive patronale, évidente depuis quelques années, sur la "flexibilité du temps de travail".

L'aménagement individuel des horaires ou les temps partiels sont abordés comme s'il s'agissait d'un besoin personnel de salariés "libres" : "Les modèles individuels donnent la possibilité d'organiser soi-même son temps de travail et son temps libre." Ou encore : "Bien des travailleuses et des travailleurs utilisent les possibilités d'horaires réduits." Et d'énumérer les multiples motifs qui amènent aux formes de travail individualisées. En revanche, on se garde de parler des pressions ouvertes ou subtiles qui, depuis la fin de la haute conjoncture, poussent toujours plus à accepter des horaires flexibles.

Renoncer au salaire ?

Cette approche, la Charte la légitime au nom de "l'ouverture" des syndicats à ces nouvelles formes d'organisation du travail. En fait d'ouverture, elle va jusqu'à affirmer que le passage de 40 heures à 35 heures "pourrait se discuter sans pleine compensation du salaire". Le principe, jusqu'ici intangible, du maintien du salaire est ouvertement abandonné — contrairement à ce qu'a fait le syndicat allemand de la métallurgie lors de la grande grève pour les 35 heures. Le SSP veut-il ouvrir la voie aux temps partiels non payés, à la divi-

sion entre ceux qui préfèrent l'ancien salaire et ceux qui veulent plutôt travailler moins ?

Cette position, en tout cas, mine la plupart des accords collectifs (règlements ou conventions) qui permettent de résister aux pressions patronales. Rien ne sert d'ajouter, à la fin de la Charte, que les patrons ne doivent pas "abuser" des formes d'horaire flexible ! Une fois les vannes ouvertes, il ne sert à rien non plus de reporter les problèmes qui en découleront sur les responsables syndicaux dans l'entreprise : "Un horaire plus individualisé comporte le risque de l'anonymat sur le lieu de travail... Nous y opposons la présence des personnes de confiance du syndicat sur le lieu de travail."

Evidemment, la Charte se garde surtout de conclure par une stratégie de mobilisation pour une réduction généralisée du temps de travail dans les services publics.

Le débat est ouvert

Or le problème est là. Les 40 heures, revendiquées depuis longtemps par le SSP, n'ont pas abouti. Dans presque toute la Suisse allemande, le mur des 44 heures n'a pas été franchi. Seules les sections du SSP qui n'ont pas refusé la confrontation sur cette question — comme à Genève — ont obtenu les 40 heures.

Au même moment, les patrons des services publics découvrent les avantages des horaires flexibles. Les nouvelles formes d'organisation du

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES

L'ouverture aux horaires flexibles se dessine dans toute l'Union syndicale suisse. Si les commissions féminines (SSP, SLP, FTCP) s'y sont souvent opposées, bien des secrétaires syndicaux y sont tout disposés. Au sein du Parti socialiste aussi. Lilian Uchtenhagen en a fait son cheval de bataille dans la *Rote Revue* (4/1985) expliquant que "pour éviter une escalade insensée de la confrontation, il faut confronter les positions en discutant" avec les patrons. C'est ce qui rend "particulièrement intéressantes" les nouvelles solutions comme les horaires flexibles, "qui sont dans l'intérêt des patrons comme des travailleurs". Le travail à la carte correspondrait à la fois aux désirs des salariés et à l'utilisation optimale des horaires pour le patron. Lilian Uchtenhagen sait de quoi elle parle : elle est manager en chef d'une grande entreprise !

travail deviennent un moyen d'opérer des rationalisations. Dans les hôpitaux, par exemple, de nouveaux modèles de travail en équipe ou en extension du travail de nuit (refusé par la grève des nettoyeurs à Genève) sont expérimentés. Des postes à temps partiel sont utilisés pour diminuer le nombre de postes et on commence à engager des auxiliaires...

La tentation est donc grande, pour le SSP relativement faible dans le secteur public, de chercher à éviter une confrontation sur la réduction du temps de travail au profit des mirages de "l'horaire flexible"... négocié avec le patronat et présenté comme une "ouverture" au monde actuel.

Mais cette réponse n'est pas la seule possible pour le SSP. A preuve, les nombreuses motions déposées au Congrès pour avancer, par la mobilisation, vers une réduction générale du temps de travail, l'unification des statuts. Le débat est ouvert, mais cette Charte (qui ne sera pas définitivement adoptée au prochain congrès) marque déjà d'importantes concessions.

M. Fanconi



Grève des nettoyeurs contre les horaires de nuit (mai 1984).

Congrès des cheminots :

Failles dans le consensus

Le 63^e Congrès de la Fédération des cheminots SEV n'entrera pas dans l'histoire. On ne l'attendait d'ailleurs pas. La direction n'a pas cru bon de modifier d'un iota sa politique ultra-collaborationniste, malgré les échecs essuyés par les cheminots ces cinq dernières années (voir *La Brèche* No 341, 11 mai 1985).

Une anecdote qui en dit long sur la démocratie à ce congrès. L'intervention la plus articulée et critique a été tenue par un délégué tessinois de la sous-fédération des artisans. Comme par hasard, la traduction a été littéralement sabotée... Jean Clivaz, anti-communiste et chantre de la démocratie bourgeoise, n'y trouve rien à redire.

Dans un discours d'une mollesse à toute épreuve, le président Jean Clivaz a trouvé les mots les plus durs pour affirmer : "Nous avons jusqu'ici montré beaucoup de compréhension pour les mesures de rationalisation qui nous paraissent justifiées et compatibles avec des conditions de travail convenables. Mais aujourd'hui la limite du supportable est atteinte à plus d'un endroit, même dans les bureaux centraux... Il faut absolument intro-

duire une pause dans les réorganisations et compressions du personnel, afin que chacun puisse reprendre son souffle..." Et de parsemer son discours d'appels moraux aux employeurs pour qu'ils reprennent une collaboration loyale en vue d'un "contrat social" (faut-il leur proposer des cours syndicaux ?).

La base grogne

Ce congrès aurait pu carrément être ignoré si la grogne de la base — encore timide — ne s'était pas manifestée à plusieurs occasions.

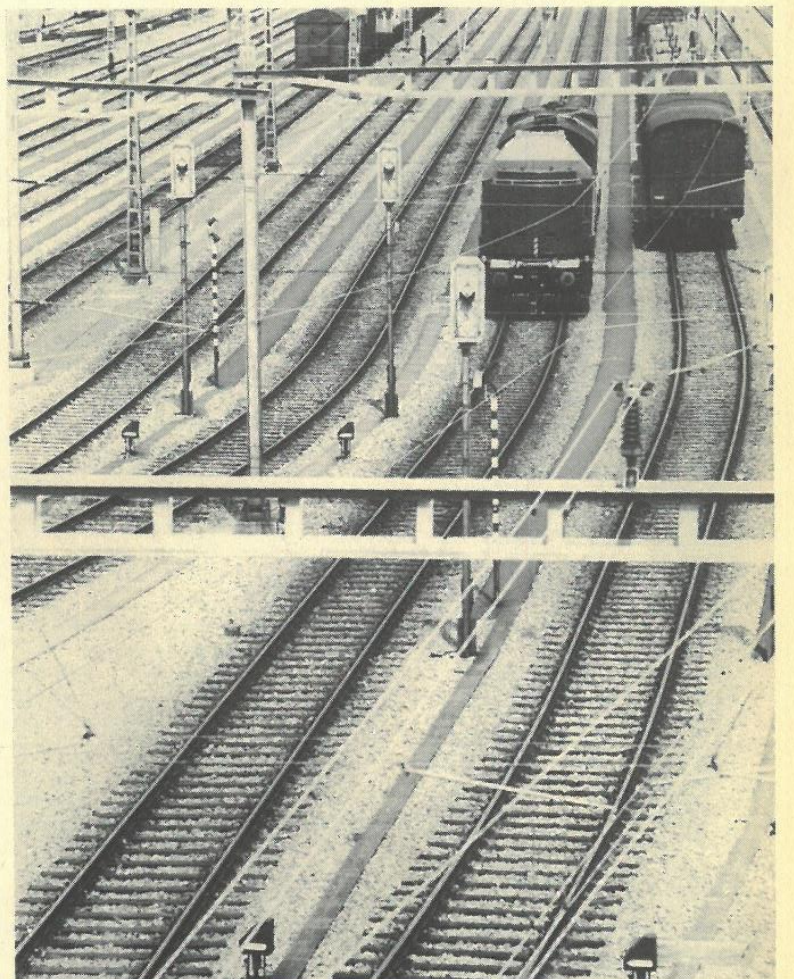
Lors de l'examen du rapport d'activité, des délégués ont dénoncé la dureté des mesures de rationalisation et les effets néfastes de l'actuel mandat des prestations.

Ce mécontentement est réapparu lorsque le Comité directeur a proposé de classer les propositions

adoptées aux Congrès précédents. Il s'est fait désavouer sur nombre d'entre elles. Exemples : maintien d'une proposition qui date de 1970 préconisant les 40 heures, d'une autre visant le développement des droits de participation et d'une autre encore pour une compensation du renchérissement favorable aux classes de traitement inférieures.

Au débat des propositions soumises à ce congrès, la proposition VPT Jura visant à se donner les moyens de contrôler l'introduction des 42 heures avec adaptation des effectifs par une enquête a été adoptée dans son intégralité. Sur plusieurs propositions (introduction des 40 heures, maintien du volume de l'emploi aux CFF...), le Comité directeur a dû faire marche arrière en supprimant sa recommandation de les accepter uniquement "dans le sens des directives SEV" adoptées au dernier congrès. Car, comme l'ont relevé des délégués, celles-ci n'engagent à rien sur les points en question.

Malheureusement, la proposition peut-être la plus importante (ZPV Olten) a été refusée dans la partie qui aurait pu donner lieu à une



Le syndicat attend, sur sa voie de garage.

réelle activité syndicale. Elle préconisait une méthode de calcul des postes supplémentaires à créer, nécessités par l'introduction des 42 heures, comme base d'une enquête généralisée contre le blocage du personnel. Seul un quart des délégués l'a approuvé.

Pour les forces combattives qui se sont manifestées à ce congrès —

à noter le rajeunissement de sa composition ! — la tâche est claire, même si elle n'est pas aisée : contrôler l'application des propositions adoptées qui permettent une mobilisation, notamment pour l'échéance du nouveau mandat de prestations, et prendre des initiatives de coordination dans ce sens.

A. S.

Le projet des banquiers, de Saint-Nicolas... Hayek — le faiseur de miracles et plus souvent de mirages de Zurich — et de son aide-soigneur, Pierre Arnold, ancien patron de la Migros, se dessine avec toujours plus de précision.

Tout d'abord, les banques et, aujourd'hui, des piliers du capitalisme helvétique — comme Schmidheiny (Holderbank) et Hilti, en tandem avec Hayek — se sont emparés de ce qui reste de l'horlogerie pour tenter de la rentabiliser, mais surtout pour en faire un élément d'appui à un projet plus vaste dans le domaine de la micro-électronique. L'emploi comme le développement régional, dans ce schéma, sont parmi les soucis les plus mineurs de ces Messieurs.

Ensuite, dans le contexte de cette vaste réorganisation, ces patrons de choc veulent établir de "nouvelles relations de travail industriel", présageant ce qu'ils veulent pour une partie substantielle de l'industrie: la "flexibilité" maximum de l'emploi et des horaires de travail.

ELLE COURT... SUR UNE JAMBE !

Il y a un an et demi, *La Lutte Syndicale*, organe de la FTMH, publiait un article intitulé: "La reprise de l'économie renforce les entreprises et les profits, mais pas les salariés."¹ Remplacez le mot économie par horlogerie et vous aurez une image — partielle — de la réalité présente de ce secteur. Depuis des années, les patrons n'ont cessé d'accentuer la mise en question des "acquis" ouvriers. Pour eux, c'est dorénavant un acquis — mais patronal cette fois! — que de licencier et de réembaucher avec une baisse de salaire de plusieurs centaines de francs!

Une chose est claire: les comptes de l'horlogerie se portent, certes, mieux conjoncturellement. Mais la position d'ensemble de l'horlogerie suisse, par rapport à ses concurrents, ne s'est pas renforcée au même rythme que la croissance actuelle des exportations.

La part du marché mondial est passée de 41 o/o en 1971 à un peu plus de 7 o/o en 1984. L'indice de la production horlogère n'a pas retrouvé son niveau du début 1970. Les exportations actuelles sont "gonflées" en valeur, à cause des montres de haut de gamme (précieuses). Leur progression présente est fortement due aux chablon (pièces) livrés à l'extérieur, et qui reviennent sur le marché mondial comme produits concurrents! Même dans un pays comme l'Italie — qui constitue après les Etats-Unis (si l'on excepte Hong-Kong) le second marché en 1984 — les Japonais grignotent sérieusement la part des montres suisses complètes du milieu-haut de gamme!

L'essentiel du patronat n'est pas dupe et va donc approfondir la réorganisation. Il va, en premier lieu, développer une stratégie qui permette de "regagner des parts du marché en volume et non en valeur seulement"², comme le dit F. Milliet, le président de l'ASUAG-SSIH... et de Galenica, grand capitaliste déguisé en pharmacien.

Ceci implique, d'une part, automatiser au maximum la production (au moins depuis la Swatch jusqu'aux montres à 250 francs) et, d'autre part, mettre sur le marché des nouveaux "emballages" de montres pour le moyen-haut de gamme. A cela s'ajoute une série de mesures telles que: restructurer la production de l'habillage, épurer les canaux de distribution, mieux gérer les stocks (pour éviter des accumulations de stocks comme chez Omega)...

DE L'HORLOGERIE À L'ÉLECTRONIQUE

La deuxième partie de ce plan patronal n'est plus strictement du domaine de l'horlogerie. Il s'agit de prendre appui sur *Ebauches SA — Microélectronique Marin (MEM)* — pour initier une production dans les "chips" électroniques (mini-circuits, entre autres) dont le besoin se fait fortement sentir dans l'industrie suisse, et pas seulement dans l'horlogerie. Cette production devra recevoir le soutien des régies nationales (PTT, etc.) pour assurer son lancement. Ceci explique l'intérêt soudain des capitaines d'industrie (les Schmidheiny, etc.) pour l'horlogerie. L'affaire a plusieurs dimensions.

Si tout le projet arrive à bon port — ce qui est loin d'être certain³ —, c'est finalement à peu de frais que ces requins auront mis la main sur une partie stratégique, pour eux, de l'industrie horlogère. Hayek, qui suivait l'affaire depuis la fin des années soixante-dix, avait le nez creux! Ensuite, ces grands champions du libéralisme pourront profiter — tout en se déclarant opposés à une "ingérence de l'Etat" — des aides plus ou moins directes de l'Etat. Elles sont, de fait, versées par les contribuables-salariés. Ainsi, le *Centre suisse d'électronique et de micro-mécanique (CSEM)* a reçu 54,7 millions de francs pour la période 1984-1987. D'ailleurs Milliet n'a pas manqué, avec le ton hypocrite qui convenait, de souligner qu'il "n'est pas facile d'en rester à sa position de principe et de refuser à priori tout appui de l'Etat."⁴ C'est pour cette raison qu'il suggère plusieurs moyens indirects de recevoir des subventions!

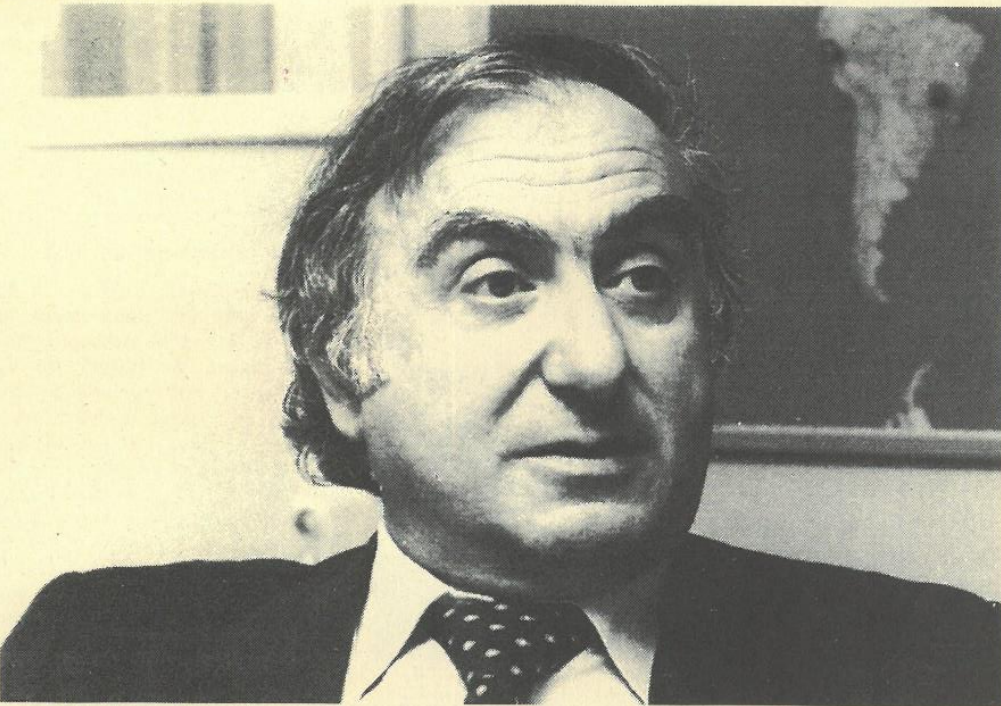
Enfin, se lancer dans la production de "chips" induit des accords industriels avec des partenaires des Etats-Unis ou d'Europe. L'association entre MEM (Ebauches SA — ASUAG) et VLSI Technology (Etats-Unis) est un indice de cette dynamique. Ceci est d'autant plus nécessaire étant donné le déficit technologique de départ de l'industrie suisse et les problèmes de débouchés.

Hayek et ses pairs veulent assurer la transition de la filière horlogère vers l'électronique, tout en cherchant à rentabiliser l'horlogerie. Même si la comparaison n'est que partiellement valable, c'est au fond ce que Seiko est en train de faire. Mais le trust japonais a commencé cela il y a longtemps et dans des conditions de départ bien meilleures. Les montres ne représentaient déjà plus que 40 o/o de son chiffre d'affaires en 1983.

UN APPÉTIT



Saint-Pierre (Arnold)...



... et Saint-Nicolas (Hayek)

DE REQUINS !

Depuis juin 1983, date de la fusion entre l'ASUAG et la SSIH, sous la boulette de la SBS et l'UBS, l'horlogerie suisse est sous électrochocs.

Ebranlée depuis plus de dix ans, elle a vu arriver à son chevet quelques médecins bien intentionnés et surtout fort intéressés. Comme beaucoup de docteurs, ils se donnaient des airs de dame de charité: les banques sauvaient l'horlogerie! Résultat: 76 000 travailleuses et travailleurs en 1973, 33 000 en 1983 et près de 29 000 maintenant.

Mais aujourd'hui, après avoir dégraissé l'emploi et donné une nouvelle impulsion aux profits, une nouvelle thérapie est en voie d'être appliquée à l'horlogerie et à "ses" salarié(e)s.

DIMINUER LES COÛTS... DES TRAVAILLEURS

Pour les travailleuses/eurs de la branche, toutes ces grandes manœuvres patronales ont des implications directes. La première est évidente: les grandes banques et les généraux du "triangle d'or" industriel de la Suisse vont subordonner totalement l'emploi et le développement régional à leur projet de rentabilisation de ce qui reste de l'horlogerie et à l'utilisation de l'infrastructure existante pour leurs desseins industriels plus généraux. A la clé, quelles que soient les promesses actuelles, on assistera à un déphasage encore plus grand, au plan du développement régional, entre l'arc horloger et le pôle industriel de Suisse alémanique.

La seconde est tout aussi claire: tout sera fait pour diminuer les coûts salariaux et faire tourner au maximum le capital investi. La plate-forme "revendicative" des patrons peut se résumer ainsi: le travail de nuit pour les femmes⁵; le refus de l'égalité des salaires, à travail égal, entre hommes et femmes, accord qu'ils avaient pourtant signé en 1980; le blocage général des salaires; la diminution des heures de travail sans compensation salariale; la mise en question encore plus radicale de la compensation du renchérissement; la liquidation des trente jours d'annonce préalable pour les licenciements collectifs (ce qui d'ailleurs n'a déjà pas été respecté); la flexibilisation de l'horaire de travail sur un an (c'est-à-dire faire travailler 48 heures quand il y a des commandes et 37 heures quand les commandes baissent,

afin de mieux gérer les stocks); les licenciements et réembauches avec baisse de salaire (plusieurs centaines de francs); la liquidation de toute activité syndicale un tout petit peu indépendante.

Autrement dit, pour sauver les plans des Arnold, Hayek, Milliet et autres ouvriers nocturnes du Capital, les travailleurs doivent perdre leur vie à la gagner!

Ces mesures ne sont pas pour le futur. En partie, elles sont déjà appliquées. Et, surtout, tout laisse croire que les patrons les avancent sous forme de "revendications", plus ou moins directement formulées, dans le cadre du renouvellement de la convention collective. Milliet affirme sans détour qu'introduire "le travail de nuit des femmes dans des conditions bien précises (!) correspond aussi à un impératif."⁶

UN TEST POUR TOUT LE MOUVEMENT SYNDICAL

Il y a là un véritable test pour tout le mouvement syndical en Suisse. Le renouvellement de la Convention de l'horlogerie est évidemment avant tout l'affaire des travailleurs et des militants syndicalistes de la branche. Mais cela ne doit pas cacher l'enjeu réel de cette bataille et la nécessité d'une solidarité.

Les patrons ne vont pas reculer facilement. Ils ne veulent pas faire de concessions sur des revendications décisives comme celle de l'établissement d'un salaire minimum, d'un

FORUM PUBLIC CONTRE LE TRAVAIL DE NUIT

samedi 15 juin, 14h30 – 18h
Neuchâtel, Buffet de la Gare, 1er étage

avec :

Dr Andreas SAURER, spécialiste de la médecine du travail;
Dr Laura BODINI (Milan), médecin responsable de la prévention sur les lieux de travail;
Charles-André UDRY, économiste;
Francis SERMET, responsable aux questions économiques du canton de Neuchâtel;
Benina ORENDI, psycho-sociologue;
Vasco PEDRINA, responsable de la Commission Santé de l'USS;
Ariane TONON, militante féministe, membre de l'OFRA;
et des TÉMOIGNAGES de personnes travaillant ou ayant travaillé la nuit.

Ce forum est organisé par le Comité "Travail et Santé" (USN, SLP, CRT, FCOM, Commission féminine du SSP, groupe syndical FTMH d'Ebauches Marin, Association pour la défense des chômeurs du littoral neuchâtelois, CLI, MPF et PSO).

salaires, à conditions égales, entre hommes et femmes.

Non seulement ils veulent diminuer les coûts salariaux, mais ils utilisent les bas salaires pour placer une contrainte favorisant le travail de nuit, le travail en équipe (avec une petite prime à la clé!). En effet, pour tenter de s'en sortir un peu mieux, une travailleuse avec un bas salaire peut se trouver quasiment obligée "d'accepter" de travailler la nuit!

Ils ont comme modèle Hong-Kong, mais ils se plaignent de Hong-Kong. Et pourquoi? Parce qu'"aujourd'hui, le coût des loyers et de la main-d'œuvre s'est élevé et progresse plus rapidement." Ne pleurez pas! L'objectif de Milliet est donc simple: diminuer encore plus la part des salaires dans la production de chaque mouvement. Actuellement, elle s'élève à 6 francs (sur un total de 22 francs), soit 70 o/o de moins qu'avant l'introduction des chaînes automatisées⁸. Mais, ce n'est pas assez. Pour les Milliet, Thomke et Arnold, il faut, d'une part, geler le salaire horaire et, d'autre part, accroître la productivité, c'est-à-dire la production par heure et travailleur. Vive le stress et la fatigue... que les ouvriers/ères dédieront au "bon papa" Arnold, qui a déjà bien essoré les caissières de la Migros.

En outre, pour faire marcher jour et nuit les machines – et user le seul capital dont dispose un ouvrier: sa santé! – ils se battent pour imposer la "flexibilité" du travail, c'est-à-dire pour attacher les travailleurs aux besoins de la rotation du capital et des machines.

Face à cette offensive, les militants syndicalistes, qui ont tiré un bilan des années passées, savent qu'il faut s'unir autour de quelques revendications décisives, les expliquer sur le long terme et préparer la mobilisation. Sans quoi, il n'y aura pas de renouvellement de la Convention collective. Il y aura simplement un diktat patronal.

NON À L'ÉGALITÉ À RECULONS!

Un appel a été lancé, quatre ans après le vote sur "l'égalité des droits entre hommes et femmes", dénonçant les manœuvres d'Ebauches SA. En voici un extrait:

"L'OFIAMT vient d'accorder l'autorisation de faire travailler le personnel d'Ebauches les dimanches et jours fériés dans certains ateliers du centre de production de MEM/Marin. Cela signifie que le travail va s'organiser 24 heures sur 24, tous les jours de l'an.

"Ainsi, au moment où Ebauches SA prend de nouvelles initiatives pour obtenir (en dépit de la décision du Conseil fédéral) l'autorisation de faire travailler des femmes la nuit, la direction remporte une première victoire pour arriver à ses fins: faire tourner ses machines 24 heures sur 24, quelles que puissent être les conséquences qui s'ensuivront pour les travailleurs et les travailleuses. (...)

"Alors que quatre ans n'auront pas suffi aux employeurs pour donner aux femmes un salaire égal pour un travail égal (et à Ebauches, comme ailleurs, les femmes sont moins payées que les hommes), on veut aujourd'hui, au nom de l'égalité, nous faire renoncer à un acquis: la protection de la santé.

"Dans l'industrie, le travail de nuit devrait être interdit pour tous, ce qui signifie une protection étendue aux hommes. Le travail ne devrait être autorisé de nuit que là où il est socialement nécessaire (par exemple dans les hôpitaux) et avec la garantie de congés compensatoires qui limiteraient les dégâts sur la santé. Voilà la vraie égalité.

Il faut dire non à une égalité à reculons!"

Signataires de l'appel au niveau national et romand: PSO, POCH, Femmes PSS, FTCP, VPOD/SSP, CRT, SGSG.

Signataires au niveau régional et local: PSO, POP, PS section de Neuchâtel, PCE, ATEES, PCI, CLI, MPF, Association pour la défense des chômeurs, OFRA, Union des femmes pour la paix et le progrès, Union syndicale Jura bernois, Union syndicale de Neuchâtel, FTMH, FTCP, FOBB, SLP, FTCA, Cartel cantonal SSP/VPOD, SSP Administration cantonale, SSP-SNEPP, SSP Ville de Neuchâtel, Commission féminine SSP, FCOM, CRT.

Le syndicat n'a ni à se soumettre ni à se démettre. Il se doit simplement d'empêcher l'introduction du travail de nuit des femmes. Une fois cela établi, défendre le salaire minimum et le salaire moyen, c'est la clé de voûte d'un système de défense des besoins et de la dignité ouvrière. Face à la volonté patronale d'introduire la "flexibilité du travail", étant donné les rapports de forces, une option existe: limiter au maximum la flexibilisation et combiner toute "flexibilité" avec une diminution effective du temps de travail (compensée au plan salarial).

Lâcher les revendications sur le salaire minimum et moyen au nom d'une négociation plus "serrée" sur la flexibilité du temps de travail serait faire fausse route.

Les analogies avec la situation des travailleurs de la chimie sont trompeuses. Entre autres, parce que dans la chimie – dont la position économique est sans comparaison avec l'horlogerie – le problème du salaire minimum ne se pose pas de la même manière. Les salaires de base – sans parler des autres! – sont beaucoup plus élevés.

Ensuite, les patrons ont une marge de manœuvre économique telle qu'ils donnent la priorité à la continuité du processus de production et non pas à des calculs de coûts salariaux très stricts. Car la concurrence ne s'effectue pas à ce niveau des coûts et, de plus, la composante salariale n'a pas la même importance dans le coût de production. Dans l'horlogerie, par contre, les patrons veulent les deux: bas salaires et production plus en "souplesse". En outre, ils visent à produire des circuits intégrés et autres produits au prix minimum pour les autres branches de l'industrie.

Vous lirez dans la prochaine Brèche une revue critique d'une étude empirique faite sur le vécu du chômage par l'Université de Neuchâtel, séminaire de psychologie (Dizerens Catherine, Hayoz Ginette, Matthey Claude, Zuber Pascal, sous la direction du professeur Michel Rousson), in *Les dossiers de psychologie*, série documents No 24, mars 1985.



Manifestation contre le travail de nuit. Le Conseil fédéral a dit non, les patrons continuent.

C'est donc de la réalité de l'horlogerie et de la région horlogère qu'il faut partir: assurer des salaires minimum convenables correspond aux besoins de la région (commerce, etc.) et constitue une réponse aux pressions qui poussent les travailleurs "à accepter n'importe quoi". C'est un instrument de la solidarité entre travailleurs/euses, comme l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Si les banques et les Hayek disent qu'ils ne peuvent faire ces "concessions" – alors que c'est un dû –, raison de plus pour que l'appui recherché de l'Etat se transforme et devienne une reprise par l'Etat, au plus bas coût! Ce serait le moyen de développer une régie sous contrôle public, qui puisse effectivement se diversifier dans la direction de l'électronique et de la micromécanique et assurer un potentiel de développement industriel et régional. L'arc horloger et sa population n'appartiennent pas à la SBS, à l'UBS et aux Hayek de tous crins. Il faut que toute la gauche et le mouvement syndical appuient les revendications des travailleurs lors du renouvellement de la Convention et mettent en avant un projet alternatif de développement industriel et régional.

Udry Ch. André

1. La Lutte syndicale, 11 janvier 1984.
2. L'Impartial, 10 mai 1985.
3. C'est exactement parce que le projet industriel est encore incertain que le montage financier prévoit des étapes jusqu'au rachat par le groupe Hayek-Schmidheiny des 51 o/o aux banques.
4. L'Impartial, 9 mai 1985; voir aussi sur la question des commandes de la Confédération des PTT et des CFF au secteur privé: Schweizerische Handelszeitung, 23 mai et 30 mai 1985.
5. De plus sur la question du travail de nuit, voir l'article ci-contre (colonne) et l'interview de Arnold dans la Schweizerische Handelszeitung (17 mai 1985).
6. L'Impartial, 9 mai 1985.
7. L'Impartial, 1er mai 1985. Voir aussi Schweizerische Handelszeitung, 4 avril 1985: "Hong Kongs Uhrenindustrie. Die meisten machen keine Gewinne mehr" (La majorité ne fait plus de profits).
8. L'Impartial, 3 mai 1985.

Non au travail de nuit!

La campagne patronale pour l'introduction d'un horaire en continu bat son plein. F. Milliet, président d'ASUAG-SSIH, entonne le même couplet que P. Arnold, le nouveau PDG du groupe. Il faut "créer avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux les conditions de travail qui permettent de faire face à la concurrence des pays à bas salaires en travaillant comme eux, 365 jours par an, 24 heures sur 24, sur des chaînes de production très vite dépassées qui doivent être amorties en deux, trois ou quatre ans." (Impartial, 9 mai, nous soulignons.) Et pour cela, précisent-ils, il nous faut instaurer le travail de nuit pour les femmes à MEM/Marin.

Le Conseil fédéral s'est prononcé contre? Peu importe, ils repartent à la charge: "Oui, nous aimerions introduire pour la fabrication de chips le travail de nuit pour les femmes dans le canton de Neuchâtel (...) Je suis convaincu que nous trouverons un arrangement avec les syndicats. Il s'agit ici d'une affaire d'importance nationale. Nous n'avons pas le droit, en effet, de nous laisser déborder par l'étranger dans le domaine des nouvelles technologies." Et, argument de poids selon Arnold, l'investissement projeté est important: "Nous faisons preuve de courage. Ce même courage nous sommes aussi en droit de l'attendre des autres." (Schweizerische Handelszeitung, 17 mai 1985)

La machine de guerre est prête. Seule ombre au tableau: l'interdiction, toujours maintenue, du travail de nuit pour les femmes. Difficile, pour la Suisse, de dénoncer la Convention internationale du BIT avant le vote sur l'ONU en 1986... Mais Arnold et Cie n'attendent pas les bras croisés. A Marin se prépare un nouveau dossier, expliquait en substance P. Dubois, conseiller d'Etat neuchâtelois (socialiste) responsable du Département de l'industrie, devant le Comité Travail et Santé en février. Faut-il compter dans ce dossier un document de la direction d'Ebauches SA, daté du 2 octobre 1984 et portant sur les horaires et les primes d'équipes? On y trouve, à part les horaires et primes actuellement en vigueur, le nouveau projet de quatre équipes tournantes chacune travaillant sept jours de suite, samedi et dimanche compris, (= 56 heures), suivis de deux jours de congé.

C'est en tout cas cette réglementation, mise au point moins d'un mois après la décision négative du Conseil fédéral, que la direction d'Ebauches cherche à faire signer à des ouvriers, engagés dans un premier temps pour trois mois sur la base de l'horaire normal. Et il semble bien qu'elle rencontre certaines difficultés à ce niveau...

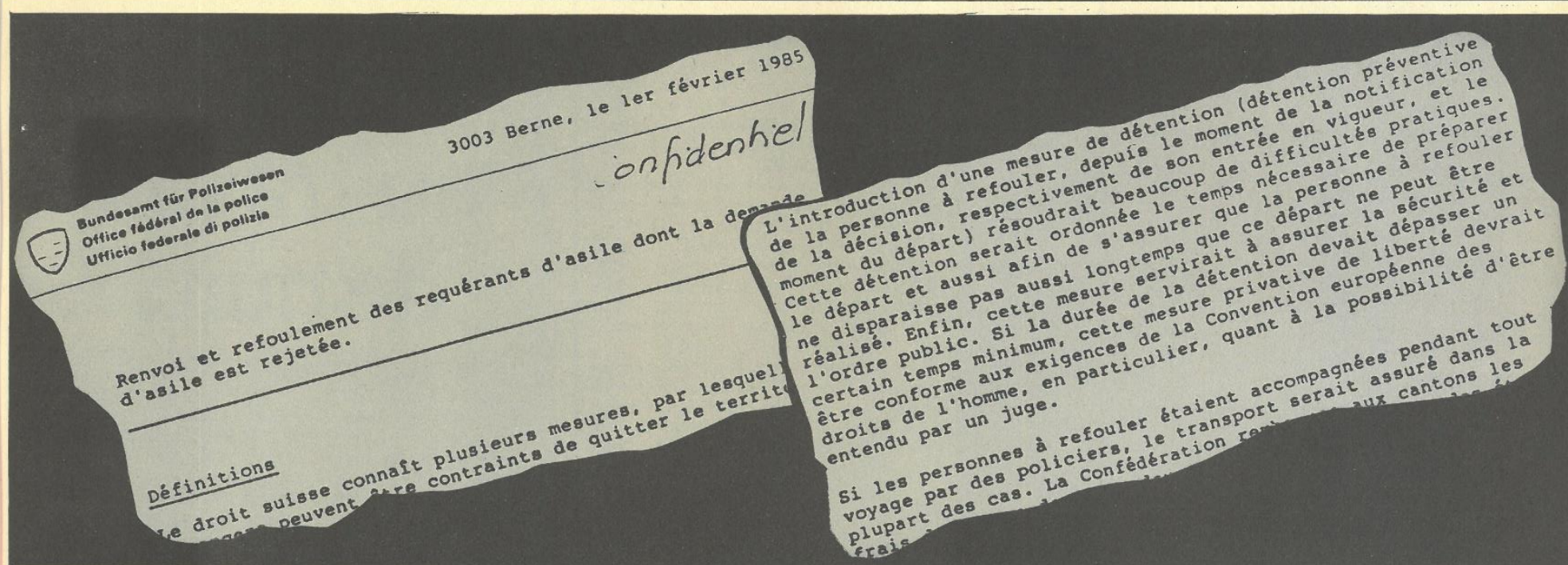
Alors, on cherche des femmes qui gagnent moins et on espère que la promesse d'un salaire à peine amélioré suffira à convaincre. F. Milliet prétend même les avoir déjà trouvées: "le refus (du travail de nuit pour les femmes) implique des investissements supplémentaires inutiles, alors que les volontaires sont là." (Impartial, 9 mai 1985). Côté patronal, l'arrogance et l'assurance paraissent sans limite.

Côté syndical, par contre, les démarches publiques sont moins assurées. Nettement. Certes, la dernière Lutte syndicale consacre une page entière aux bénéfices de l'ASUAG-SSIH en 1984. Mais ce bilan n'aborde ni la question du travail de nuit des femmes, ni celle du travail le dimanche et les jours fériés, ou encore celle des effets désastreux sur la santé et la vie sociale des travailleurs et travailleuses qui seraient contraints à travailler dans des équipes tournantes de 3 x 8 heures sur sept jours, suivis de 72 heures de repos. Que dit la FTMH à ce propos? Et que dit-elle par rapport au fait qu'à Fontainemelon une femme travaille d'ores et déjà de nuit alors que juridiquement la situation n'a pas changé depuis le 3 septembre 1984, date à laquelle le Conseil fédéral expliquait pourquoi le travail de nuit reste et doit rester interdit aux femmes qui travaillent dans l'horlogerie.

Des réactions, pourtant, il y en a! D'abord chez les travailleurs et travailleuses concernés. Ils ne sont, pour ne prendre que cet exemple, pas du tout pressés de travailler le dimanche et les jours fériés. Ainsi, l'usine est restée fermée aussi bien à Pâques, le 1er Mai qu'à l'Ascension ou à Pentecôte, alors que l'entreprise avait reçu les autorisations fédérales et cantonales pour faire travailler certains ateliers ces jours-là. Il n'y avait pas assez de "volontaires"!

A l'extérieur de l'usine, la préparation du Forum contre le travail de nuit (voir ci-contre) se mène en étroite collaboration avec les premiers concernés, les travailleurs et travailleuses d'Ebauches SA.

Il faut faire un succès de ce forum. En parler, mobiliser largement. L'enjeu est d'envergure nationale. Ne laissons pas Arnold seul avec cette conviction! Derrière cette affaire apparemment neuchâteloise, c'est bien un acquis fondamental du mouvement ouvrier à l'échelle nationale qui est remis en cause: le droit à un horaire de travail qui respecte la santé de ceux et celles qui y sont astreints et qui n'ont que ce capital.



Expulsion des réfugiés :

AVANT L'EXIL, LE TROU ?

* UNE CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE LE PROPOSE ! *

A nouveau, le Parlement fédéral discute de réviser la loi sur l'asile, déjà durcie à peine elle entrain en vigueur. Mais dans les méandres de l'administration, on va beaucoup plus loin. La circulaire "confidentielle" de l'Office fédéral de la police, datée du 1er février 1985, explique en effet en détail comment refouler les requérants à l'asile dont la demande est rejetée.

Après avoir énuméré les diverses mesures légales qui permettent de refouler un étranger, l'Office fédéral de la police constate les "difficultés d'application" du renvoi. "Il arrive que les autorités cantonales de police des étrangers refusent d'exécuter une décision de

renvoi de l'Office fédéral ou du Département de Justice et Police; soit parce qu'ils cèdent à l'opinion publique, soit parce qu'ils jugent de manière différente que l'Office fédéral la question de savoir si le renvoi peut être raisonnablement exigé. L'article 14 LSEE stipule que l'étranger "peut" être refoulé; les cantons ont donc un pouvoir d'appréciation dans ce domaine." Tous

ceux qui luttent pour une politique humanitaire en matière de droit d'asile l'auront noté: les cantons peuvent refuser le renvoi! Il est décisif, dans les cas concrets, d'utiliser cette possibilité.

De l'ordre, SVP !

C'est précisément ce que la circulaire de l'Office fédéral de la police veut empêcher. D'autant que: "Souvent les personnes concernées refusent d'obtempérer à une décision de renvoi et continuent à séjourner en Suisse sans autorisation. L'intéressé étant sans domicile connu, les autorités ne peuvent le refouler. La LSEE ne prévoit en outre pas la détention aux fins du refoulement."

Pour resserrer les mailles, déjà étroites, de son filet xénophobe, l'Office fédéral de la police étudie alors les moyens d'assurer le renvoi des réfugiés "indésirés". Il renonce vite à retirer aux cantons leur pouvoir d'appréciation. Non seulement parce que "le droit fédéral ne connaît pas de sanction efficace à l'endroit d'un canton qui ne remplit pas ses obligations, mais surtout par crainte de susciter un tollé. La Confédération n'aurait en effet "ni l'infrastructure, ni le personnel nécessaire pour remplir cette tâche.

La création d'une police fédérale dans ce but s'opposerait à la résistance du peuple suisse."

Au trou en attendant !

Reste alors un moyen que l'Office fédéral de la police propose sans sourciller: la **détention préventive** des requérants à l'asile refoulés. "Le temps de préparer le départ"! Et d'avouer sans gêne qu'il faudra, pour cela, s'arranger quelque peu avec la Convention européenne des droits de l'homme. On ajoutera même des policiers pour accompagner les personnes refoulées "pendant tout le voyage". Et comme cela coûte, la Confédération — qui a déjà dépensé un quart de million, 237 000 francs exactement, en 1984 pour financer les refoulements des cantons — pourrait accroître ses indemnités. "Moins d'Etat, plus de libertés"...!

Voilà comment, depuis cinq ans, on durcit sans cesse la politique d'asile, par circulaires internes. La xénophobie n'est, de loin, pas l'apanage de la seule Action Nationale. La Suisse "humanitaire" est gangrenée de xénophobie jusque dans les plus petits rouages de ses lois et de son administration.

M. Thévenaz

Université de Lausanne :

Qui a peur du grand méchant CUB ?

Depuis quelques années, sélection, scolarisation, ordre, absence de contestation et "d'agitation" et — donc — vide béant au niveau des débats et de la réflexion critique semblent être les maître-mots de la politique voulue dans les universités. Lausanne, qui détient déjà un riche palmarès de répression et d'interdictions de paroles, infligées notamment au début des années soixante-dix, semble vouloir une fois de plus s'illustrer en la matière.

Après avoir réussi l'exploit, grâce au déplacement de l'essentiel des locaux et des activités universitaires hors de la ville, à Dorigny, de renforcer encore l'isolement et l'atomisation de l'étudiant, le rectorat semble aujourd'hui décidé à tout faire pour entraver le développement de n'importe quelle activité critique. Même Amnesty International peut se heurter à des obstacles bureaucratiques mettant des entraves à ses activités. Mais dans l'immédiat, c'est le **Cercle Uni-Brèche (CUB)** qui est visé.

En effet, depuis le début de l'année, le CUB doit se battre pour défendre son droit à être reconnu comme une association universitaire régulièrement constituée. L'enjeu

est important: ce sont les possibilités d'affichage, de distribution de tracts et, surtout, d'utilisation des locaux universitaires (pour des réunions, des assemblées publiques) qui sont en cause.

L'éléphant qui a peur de la souris

Tout commença en 1982, quand le Rectorat accorda au CUB le statut et les droits d'une association universitaire régulièrement constituée, et ceci pour une période expérimentale d'une année. Le CUB fit alors une première demande de reconnaissance officielle. Le rectorat posa comme condition pour l'accepter que le CUB... change de nom!

C'est le même argument qui fut utilisé par le Recteur Delessert en janvier 1985 pour refuser la reconnaissance du CUB.

Selon lui, ce nom comprendrait en effet "une visée d'ébranlement de l'institution", ce qui serait incompatible avec un statut d'association universitaire. Un nom, et toute l'Université tremble et s'ébranle...!

Un premier recours a été formulé contre cette décision arbitraire auprès du chef du Département de l'instruction publique et des cultes, le radical Pierre Cevey. Il a été rejeté à la mi-mai. Cette décision n'a qu'un seul mérite: dire plus clairement les vrais motifs du refus de reconnaître le CUB.

Vive la "critique positive" (sic) !

Non, il ne s'agit pas du leitmotiv d'un discours du général Jaruzelski encourageant les syndicats polonais officiels, mais d'un des principaux arguments du conseiller d'Etat Pierre Cevey pour refuser de reconnaître le CUB.

On arrive ainsi au cœur du débat. Ce qui est reproché au CUB, c'est d'une part d'avoir pour but "la compréhension du monde contemporain", ce qui n'aurait "qu'un vague lien avec la vie universitaire" d'après Pierre Cevey (bonne nouvelle pour tous les scientifiques, sociologues, politologues, historiens...!), et d'autre part d'avoir un point de vue critique sur la société et l'université. Je ne veux voir qu'une seule idée! Repos, rompez!

Le radical Cevey dévoile ainsi quelle est sa véritable conception de la démocratie et de la liberté d'association à l'Université. Ces droits sont réservés uniquement à ceux qui ont des critiques positives à exprimer face aux institutions et à la société. Ainsi est-il tout à fait juste que l'auditeur en chef de l'armée, M. Barras, ait été invité en pleine campagne pour l'initiative en faveur d'un authentique service civil à venir défendre à l'Université le point de vue des militaristes (un point de vue positif!), alors qu'en même temps le CUB se voit refuser

des salles et les autres droits liés à sa reconnaissance!

Est-ce cela que le recteur Delessert appelle, comme il l'a dit pour interdire le CUB, "être au-dessus de la mêlée"?

Un deuxième recours...

Le CUB a bien entendu déposé un nouveau recours, auprès du Conseil d'Etat cette fois. Pour appuyer cette démarche, un Groupe pour la défense des droits démocratiques à l'Université a tenu conférence de presse, appuyé par l'Association des étudiants en lettres, le groupe SSP/VPOD Université, la Confédération romande du travail, le Parti socialiste ouvrier, Alternative démocratique et le Parti ouvrier et populaire. Le professeur A. Willener et A.-C. Menétrey y ont notamment pris la parole pour demander le réel respect de la liberté d'association à l'Université.

Affaire à suivre donc...

Jean Fleury

Suisse "humanitaire" :

Nous avons largement rendu compte (La Brèche No 341, 11 mai 1985) du rapport que la délégation, envoyée par la Conférence suisse pour la paix, l'autodétermination et la non-intervention en Amérique centrale au Honduras, au Guatemala, au Salvador et au Nicaragua, a présenté à son retour en Suisse. Dénonçant "la faim et la misère, l'oppression nationale et ethnique, la violence répressive inouïe des oligarchies dominantes" qui sont à l'origine des conflits sociaux en Amérique centrale, la délégation propose d'accroître l'aide humanitaire suisse, "tout particulièrement au Nicaragua qui reçoit de la Suisse deux fois moins d'aide que le Honduras."

Cette proposition, reprise par la fraction socialiste du Conseil national, a enclenché une véritable empoignade, lundi 3 juin, au parlement fédéral. On y discutait de l'aide humanitaire helvétique. Tout le monde — sauf les xénophobes — semblait d'accord pour quelque 440 millions. Mais quand la motion socialiste a demandé d'accroître l'aide au Nicaragua et d'appuyer les propositions de règlement pacifique des conflits vu "la menace sur la souveraineté et l'indépendance du Nicaragua", les députés bourgeois ont bondi.

"La CIA au Conseil national"

Reich (radical zurichois) vient dire que ce qui se passe au Nicaragua "lui fait penser à ce qui se passait en Allemagne dans les premières années du nazisme" (24 Heures, 4 juin 1985). Stucky (radical zougnois) ose raconter — après le minage des ports, le boycott US, le financement des "contras" par Reagan — que la crise au Nicaragua "n'a rien à voir avec l'américanisme ou l'anti-américanisme" (NZZ, 4 juin 1985) et dénonce le "génocide des Misquitos", alors que Managua vient de leur accorder un statut étendu d'autonomie. Sager (démocrate du centre bernois) accuse la délégation de "fausses informations". On croyait entendre Reagan à la tribune du Congrès américain.

Leni Robert (écologiste bernois), membre de la délégation, les accuse de mentir en parlant de génocide. Bäuml (socialiste bernois) qualifie franchement Sager d'intervenir "comme un propagandiste de la CIA". Pour toute réponse, Sager se fâche, regrettant que "Mme Robert bénéficie de l'immunité parlementaire et que nous ne puissions pas nous expliquer devant la justice". En matière de "droits de l'homme", la droite reaganienne suisse ne supporte pas d'être démasquée !

La motion socialiste a été refusée comme "trop partisane" mais l'aide humanitaire un peu augmentée. Les bourgeois suisses, en clair, ne veulent pas de règlement négocié du conflit. Voilà au moins qui a le mérite de la clarté ! Mais qu'a fait le socialiste Pierre Aubert, ministre des Affaires étrangères, dans cette empoignade verbale ? Il est venu, tranquillement, démentir son parti et expliquer que tout est... rose dans la Suisse "humanitaire". Regrettant que la question se "politise", il plaide pour la poursuite de ses projets d'aide — mais surtout pas pour une intervention politique de la Suisse en faveur du droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale. L'homme est à la mesure des deniers de son aide "humanitaire". Chiche et sournois, comme l'est toujours la charité bourgeoise !

Au même moment, on apprend que le Directeur des activités opérationnelles du CICR, Jean-Pierre Hocké, postule le Haut-Commissariat aux réfugiés. M. Hocké s'est illustré, en 1982 au Salvador (La Brèche No 333, 19 janvier 1985) par son refus de dénoncer publiquement les massacres de la junte, pour ne pas contrarier les USA. On aime, à Washington, les bons services de la Suisse "humanitaire"...

Stefan Keller



Les miliciens chiites d'Amal à l'assaut des camps palestiniens de Beyrouth.

Proche-Orient :

AMAL ACHÈVE LA BESOGNE

Tandis que les dernières troupes israéliennes achèvent ces jours leur retrait du Liban, les milices chiites d'Amal et la 6^e brigade de l'armée libanaise ont investi les camps palestiniens de Sabra, Chatila et Borj-Barajneh. Chassés de Palestine, les Palestiniens le sont aussi de partout.

La "guerre des camps" palestinienne de ces derniers jours jette une lumière crue sur le sort du peuple palestinien depuis la défaite de Beyrouth en 1982. Ariel Sharon, l'homme de la guerre du Liban — menée avec le consentement tacite des USA¹ — l'avait prévu et voulu. Il avait expliqué à l'émissaire américain Philip Habib qu'une fois l'OLP chassée du Liban par Tsahal (armée israélienne) "cinquante mille terroristes armés s'en iront et les Libanais s'occuperont des autres". Si l'opération militaire israélienne n'a pas eu le succès rapide escompté, la guerre a par contre réveillé, dans le camp du nationalisme arabe, la chasse aux Palestiniens. A Beyrouth, c'est Amal qui achève aujourd'hui la besogne commencée par Tsahal. Nabib Berri, chef des milices chiites Amal, l'expliquait le 21 mai 1985 : "On ne permettra pas aux Palestiniens d'opérer du Liban contre Israël et on ne laissera pas se rétablir le chaos au Sud-Liban."²

Prétendant au pouvoir dont les chiites ont jusqu'ici été exclus au Liban, N. Berri, politicien bourgeois, a su leur faire une place dans la résistance contre l'occupant israélien. Il veut maintenant profiter de cette position pour se montrer coopérant — sur le dos du peuple palestinien — tant avec Israël qu'avec la Syrie.

Israël mise sur Amal

En Israël, cette "nouvelle donne" dans le jeu de cartes libanais n'est pas pour déplaire. Les chrétiens sortent terriblement affaiblis de la guerre et, au Sud, l'Armée du Sud-Liban (entretenu par Israël) est trop méprisée pour compter stabiliser la situation. Au moment même où Amal "nettoyait" les camps palestiniens, Israël a fait libérer 249 des 1200 prisonniers chiites pour regarnir les effectifs d'Amal au Sud, "remplaçant les combattants envoyés à Beyrouth combattre les camps."² On n'exclut pas, à Israël, de collaborer avec ceux qui se portent garants contre toute "infiltration palestinienne" aux frontières d'Israël.

A Damas, Hafez el Assad approuve aussi, mais de manière plus feutrée. Il a attendu que les camps soient "nettoyés" pour se présenter en arbitre. L'accord qu'il vient de signer avec le président libanais Amine Gemayel donne à la Syrie toute latitude pour intervenir militairement au Liban. Depuis la défaite des Palestiniens, Assad vise à imposer son contrôle sur la résistance palestinienne au Liban. En laissant faire Amal, il a porté un nouveau coup à la résistance militaire organisée par l'OLP dans les camps. Mais à un prix lourd : laisser écraser les Palestiniens. Dans la résistance aux milices chiites, les partisans palestiniens de la Syrie se sont battus aux côtés des partisans d'Arafat.

Les droits des Palestiniens bafoués

Les cyniques calculs de Berri, de Damas ou de Tel-Aviv illustrent, une fois de plus, combien la résistance palestinienne ne peut compter que sur elle-même. Comme jadis Hussein (massacres du "Septembre noir") ou tant d'autres gouvernements nationalistes arabes, la Syrie et les nouveaux prétendants au pouvoir du Liban veulent éliminer la résistance armée palestinienne parce qu'elle suscite avec elle toutes les revendications de libération et d'indépendance des peuples arabes.

Le Conseil national palestinien, organe faîtière de la résistance, où domine Arafat, cherche à se sortir de cette impasse par une autre voie : celle de négociations avec Israël, sous l'égide d'une délégation commune jordano-palestinienne. Il vient d'entériner la proposition d'une démarche commune avec le roi Hussein, signée en février déjà par Arafat. Aux Etats-Unis, cette proposition est accueillie avec un intérêt nouveau, comme l'a confirmé la visite de Hussein à Reagan le 29 mai. On est bien loin du droit du peuple palestinien à retourner sur ses terres, et la réalisation de telles négociations sera tout aussi difficile que les précédentes.

La crise en Israël

Pendant que chaque gouvernement arabe cherche ainsi à se partager les lambeaux du peuple palestinien, la crise qui mine la société israélienne depuis la guerre du Liban s'affirme toujours plus clairement. C'est sans gloire que les derniers soldats israéliens quittent le Liban. L'opération "paix en Galilée" se solde non seulement par une guerre civile au pays du Cèdre, mais par 654 morts et 3873 blessés (dont 1000 invalides) pour Tsahal. L'image de "l'invincibilité" de l'armée israélienne est battue en brèche. Et surtout, le sens de cette guerre échappe à une grande majorité des Israéliens.

Ce qu'ils en retirent, c'est une inflation sans précédent, des hausses de prix drastiques pour éviter la banqueroute financière de l'Etat. Avec, en prime, une recrudescence du terrorisme juif, inquiet des conséquences à moyen terme de cette opération militaire ratée. La libération de 1150 prisonniers palestiniens contre 3 prisonniers israéliens, qui vient de se dérouler, a suscité dans les zones occupées un regain d'actions terroristes et d'intimidation de la part des colons juifs. Ils ne veulent pas voir revenir sur "leurs terres" les Palestiniens condamnés. En même temps, le mouvement intégriste juif du Bloc de la foi revendique, en contrepartie des Palestiniens libérés, l'amnistie pour les terroristes juifs condamnés ces dernières années. Le chef du Likoud, M. Shamir, leur accorde le qualificatif d'"honnêtes patriotes égarés". Le gouvernement céderait-il aux pressions ? La crise pourrait alors rebondir avec plus de vigueur. L'éditorialiste du *Jerusalem Post* (27 mai 1985) ne disait-il pas que la recrudescence du terrorisme juif "représente pour la société israélienne un danger bien plus grave que le prix payé pour la libération des soldats prisonniers". La guerre du Liban, décidément, n'aura fait qu'accroître la crise politique et sociale dans tout le Proche-Orient.

M. Rivière

1. L'ambassadeur des USA en Israël S. Lewis vient d'attaquer Sharon en déclarant que ce dernier lui avait soumis, six mois avant les opérations, son plan de la guerre du Liban (cf. *Le Monde* du 29 mai 1985).

2. *Neue Zürcher Zeitung*, 3 juin 1985.



Le Vietnam, dix ans après :

Reconstruire, c'est autre chose que gagner la guerre

L'entretien avec Pierre Rousset dont nous publions ici des extraits (voir encart) aborde quelques-uns des problèmes que la direction vietnamienne a dû affronter depuis dix ans. Le Comité central du Parti communiste vietnamien les a, en partie, posés dans son autocritique de 1982. Le Duan soulignait alors qu'il fallait "empêcher certains cadres et employés d'Etat de devenir une couche privilégiée". Mais autant cette autocritique est importante, autant elle reste discrète sur les remèdes à apporter.

La Brèche : Bien des facteurs objectifs ont pesé sur la situation vietnamienne après 1975 (destructions dues à la guerre, politique de l'impérialisme, de la bureaucratie chinoise, etc.). Mais la direction vietnamienne n'a-t-elle pas, elle aussi, suivi des orientations erronées qui ont pesé dans l'approfondissement de la crise ?

Pierre Rousset : Je crois que la direction du Parti communiste vietnamien (PCV) a surtout réagi à la montée de la crise qui a suivi la victoire. Mais il semble bien qu'elle a effectivement suivi, plusieurs années durant, une orientation d'ensemble erronée, qui a eu des répercussions négatives graves dans tous les domaines (...)

Sur le plan économique d'abord. Le cinquième plan quinquennal (1976-1980), vu ses objectifs de production, impliquait une véritable "marche forcée" dans le secteur énergétique, l'industrie et l'agriculture. En 1980, le pays devait produire l'équivalent de 21 millions de tonnes de riz. En 1976, il en produisait 13,5 millions et, en fait, la production a d'abord chuté jusqu'à 12,2 millions (1978) pour remonter à 14,3 millions en 1980. L'échec est patent.

La production de charbon devait atteindre dix millions de tonnes en 1980. Malgré la prudence de la théorie vietnamienne (qui souligne l'importance de l'agriculture et de l'industrie légère), des ressources déterminantes ont été allouées à de grands travaux énergétiques (hydro-électricité) et industriels, qui devaient permettre au Vietnam de devenir en vingt ans un pays industriel. (...) La plupart de ces grands projets ont dû être abandonnés depuis, ou suspendus, et l'espoir d'un grand "bond en avant industriel" s'est éloigné.

La réunification trop rapide

Sur le plan politique, malgré les mises en garde avancées par des cadres du Front de libération nationale (FLN) du Sud et du Parti com-

muniste, le Bureau politique a décidé la réunification très rapide du pays : elle s'est achevée en 1976 sur le plan institutionnel, avec les élections législatives notamment.

J'ai pour ma part longtemps cru que ce n'était pas un problème grave, la réunification étant en cours, de façon substantielle, dès la victoire de 1975. Dès ce moment, il n'y avait qu'un seul parti dirigeant, une seule armée, un corps unique de fonctionnaires, même s'il y avait deux politiques du fait des grandes différences existant entre le Nord et le Sud. Pourtant, la disparition instantanée du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud, la réunification institutionnelle précipitée semblent bien avoir eu des conséquences politiques négatives importantes, en ne laissant pas le temps à un processus politique propre au Sud de mûrir. Les tensions en ont été aggravées, jusque dans le PCV et le FLN.

Sur le plan social, la collectivisation au Sud a été engagée bien trop rapidement dans la paysannerie. Plus de 13 420 "équipes de production" existaient — au moins sur le papier — en 1979. L'année suivante, près de 10 000 avaient disparu ! De "nouvelles zones économiques" ont été ouvertes là où la guerre avait détruit villages et agriculture. La population d'Ho-Chi-Minh-Ville (Saïgon), démesurément gonflée par la guerre, a été envoyée, pour une part, peupler ces nouvelles zones. Mais faute de préparation suffisante, tant politique qu'en infrastructures, cette mesure est devenue particulièrement impopulaire. Il semble que 60 o/o des personnes envoyées dans les nouvelles zones économiques sont, dans les mois suivant leur déplacement, irrégulièrement revenues à Saïgon.

Au Nord, le passage à la "grande production socialiste" a été annoncé. Mais le régime s'est heurté à de très fortes résistances sociales quand il a voulu dissoudre les communes villageoises dans des communes plus étendues, au nom de l'efficacité économique (...)

Reconstruire, c'est autre chose que gagner la guerre

* Pourquoi cette direction — politiquement expérimentée — a-t-elle commis une telle erreur d'orientation ?

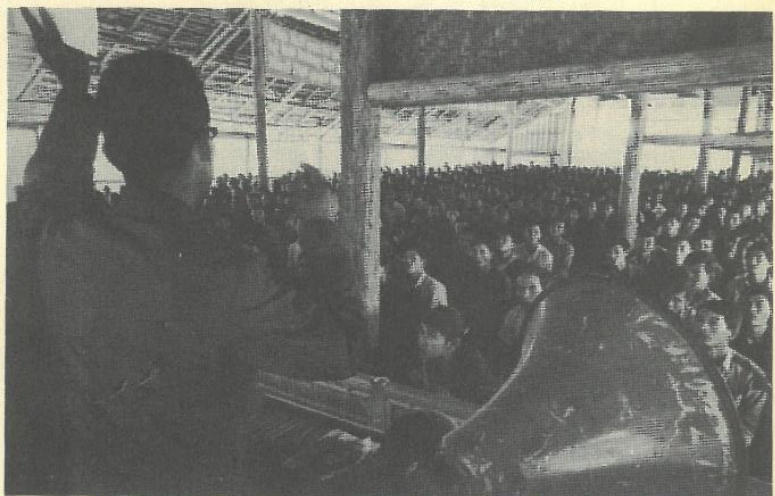
— C'est une chose très différente de lutter pour le pouvoir, l'indépendance, et d'engager la reconstruction, la transition vers une société nouvelle. (...)

On a déjà signalé les implications du caractère prolongé et très coûteux de la lutte : la faiblesse en cadres expérimentés et localement enracinés, la très faible mobilisation propre de secteurs significatifs de la population. Le problème est particulièrement clair pour la région saïgonnaise. En 1975, le PCV avait 400 cadres à Saïgon pour une population, largement déracinée, de 3,5 millions d'habitants. Il y avait 3000 membres en 1954 pour une population deux fois moins nombreuse et socialement plus stable¹. Dans le sixième district de Saïgon, le PCV n'avait plus que six membres survivants sur une population de 225 000 personnes ! Il a fallu recruter en masse après la victoire, ce qui est le plus mauvais moment. Dans le premier district de Saïgon, 95 o/o des membres du parti ont adhéré après le 30 avril 1975... On voit l'ampleur du problème.

La structure du pouvoir est donc profondément marquée par ce facteur. Il en va de même de la mentalité de l'appareil du parti : la défiance qui nourrit l'autoritarisme. Ceci est d'autant plus vrai que le parti a été modelé par trois décennies de combat militaire, qui a ses règles propres. Aucune organisation ne peut traverser une telle expérience sans en être profondément marquée : conception du secret et de la discipline, structure de commandement, le parti constitué comme un contre-pouvoir qui intervient dans tous les domaines, et pas seulement comme direction des luttes... Cela marque les conceptions du pouvoir. (...)

Enfin, il est très tentant, face à des grandes difficultés socio-économiques après la victoire, de recourir simplement aux méthodes d'action qui ont fait leurs preuves dans la guerre : campagnes d'émulation, appel au sentiment patriotique, mobilisation de masse, direction par le parti, etc. On l'a vu en Chine avec le "grand bond en avant" de la fin des années cinquante. On l'a vu à

Cuba, en 1970, avec la "zaffra" (récolte de la canne à sucre) des dix millions de tonnes. L'espoir de briser les entraves mortelles du



Camp de "rééducation" au Vietnam. Il faut tenir promesse et les libérer.

sous-développement grâce à un immense coup de rein social. Cela a toujours échoué. (...)

Problèmes de la démocratie socialiste

* Ces échecs ne soulèvent-ils pas le problème de l'absence de démocratie socialiste au Vietnam ?

— Je dirais que cette démocratie est encore plus importante pour des pays arriérés où la transition socialiste est encore plus difficile et moins "naturelle". Il faut diriger ce processus et pour ce faire, il faut une clarté sociale — qui n'existe pas sans démocratie de masse. Il faut mobiliser durablement la population — ce qui, encore une fois, ne se peut pas sans démocratie de masse. Mais la réalisation d'une démocratie socialiste dans les pays socialement arriérés, souvent soumis à la pression impérialiste (et à celle de la bureaucratie socialiste) est infiniment plus dure que dans un pays industrialisé (...)

* Y a-t-il des objectifs démocratiques concrets à mettre en avant dans le Vietnam d'aujourd'hui ?

— Bien sûr. La lutte pour une démocratie de masse effective et contre la bureaucratie est une tâche d'actualité dès les premiers pas de toute révolution et l'urgence de ce combat est évidente au Vietnam : défense du droit à l'information contre le monopole exercé sur ce plan par l'appareil du parti (le journal indépendant du Sud Tin

Sang a finalement été fermé), généralisation des procédures électorales et pouvoir accru accordé aux organismes élus, établissement de normes de droit dans le domaine judiciaire, réduction de fait des pouvoirs de la police politique...

* Qu'en est-il des détenus des camps de "rééducation" ?

— C'était une question difficile à régler. La guerre civile au Vietnam a été terrible. L'armée saïgonnaise (pro-impérialiste) a atteint le million d'hommes, avec un très fort corps d'officiers réactionnaires. Les services spéciaux américains ont utilisé des dizaines de milliers de personnes comme informateurs, agents d'exécution, etc. Le nouveau régime révolutionnaire a décidé de ne procéder à aucune exécution pour crimes passés. Très vite, la grande majorité des soldats de l'armée saïgonnaise ont été remis en liberté. C'est l'une des rares révolutions où il n'y a pas eu de liquidations sommaires au moment de la victoire. C'est, et cela reste, à l'honneur des dirigeants et du peuple vietnamiens.

Promesse a été faite de juger ou de libérer dans les trois ans tous les détenus des camps de "rééducation". Cela reflétait probablement la vision optimiste qu'avait de l'avenir le PCV en 1975. Mais en 1978, c'était la crise — et la peur. La promesse n'a pas été tenue. Il est très difficile de savoir combien de détenus restent dans les camps. Les estimations que j'ai entendues passent de 7000 (sources gouvernementales) à environ 20 000. Je crois qu'il est très important de réaliser la promesse de 1975. Le maintien des choses en l'état, c'est le règne de l'arbitraire. (...)

* Quel est le résultat des réformes décidées dans l'agriculture depuis 1982 ?

— Ils sont doublement positifs. La production augmente. Elle semble avoir atteint 17,8 millions de tonnes équivalent riz en 1984, malgré les conditions climatiques fort mauvaises. Et l'accueil par les producteurs ruraux est positif. Ce qui veut dire que le déficit alimentaire du Vietnam se réduit, malgré une dangereuse croissance démographique. C'est un objectif prioritaire et le régime peut capitaliser, sur le plan politique, ces mesures de libéralisation économiques. (...) Mais il ne faut pas croire qu'elles sont une panacée. Des différenciations sociales nouvelles peuvent se faire jour dans le monde rural. Et l'augmentation du travail familial, c'est avant tout l'augmentation du travail des femmes et des enfants !

1. Je tire ces chiffres du dossier de Paul Quinn-Judge dans la *Far Eastern Economic Review* du 2 mai 1985.

LISEZ "INPRECOR" !

Le texte intégral de cet entretien avec Pierre Rousset a été publié dans les numéros 196 (13 mai 1985) et 197 (27 mai 1985) de la revue de la IV^e Internationale *Inprecor*. Nous en conseillons vivement la lecture, dont ces extraits ne donnent qu'un aperçu. Vous pouvez obtenir *Inprecor* aux adresses de nos sections (voir page 2) pour Fr. 4.- le numéro.

À LIRE...

Victor Hugo aujourd'hui

"Je relis les récits, journaux, monographies ou notes de conversation que j'ai prises à Managua ou ailleurs dans le monde et qui relatent, de leur propre bouche ou de celle de témoins, le devenir intellectuel des combattants sandinistes. J'y retrouve l'univers si particulier, passionnant et passionné décrit par Victor Hugo dans le deuxième volume des Misérables. (...) Chacun des principaux personnages de l'univers révolutionnaire parisien des années 1830, décrit par Hugo, possède son "double" parmi les jeunes révolutionnaires du Nicaragua. Leurs débats se ressemblent. Leurs conflits, souvent, sont les mêmes, malgré la distance qui les sépare dans l'espace et dans le temps. Carlos Fonseca est Enjolras, Sylvio Mayorga est Bossuet. Tomas Borge ressemble comme un frère à Combeferre."

(Jean Ziegler : *Les Rebelles*)



Jean Ziegler

1. Jean Ziegler, *Hugo - L'Homme des Misérables*, Editions Pierre-Marcel Favre, Lausanne, février 1985.

De telles lignes — il y en a d'autres — m'ont plus appris sur Hugo que maint volume épais! Et c'est pourquoi j'ai tenu à dédier mon *Victor Hugo - L'Homme des Misérables* à Ziegler — qui m'a fait l'honneur d'accepter.

Pourquoi parler de Victor Hugo en cette année 1985, qui voit le centième anniversaire de sa mort, et qui voit du même coup dix, vingt, trente volumes paraître pour commémorer l'événement (quelques-uns excellents) — Victor Hugo, la gloire très officielle de la Troisième République, puis de la Quatrième, et aujourd'hui de la Cinquième?

Il y a des auteurs maudits, qu'il faut étouffer à tout prix. Pour cela, plusieurs moyens :

— On peut tenter tout d'abord de les censurer, de les interdire de parole. Et Victor Hugo a vu plusieurs de ses pièces interdites, plusieurs de ses livres saisis; il a passé dix-huit ans en exil, et avant et après l'exil, ses interventions à la tribune de la Chambre, en qualité de député, étaient souvent hachées d'interruptions et d'insultes.

— On peut tenter de les faire passer pour fous : "Il était fou, depuis trente ans", écrit le journal *La Croix* au lendemain de sa mort.

— On peut tenter (et c'est ce qui se fait beaucoup aujourd'hui) de "noyer le poisson", c'est-à-dire de dresser entre l'écrivain et son public un mur infranchissable de commentaires, s'attachant par exemple à la sexualité de l'auteur, à ses "complexes", ses refoulements — à tout le non-dit. Et par exemple, dans ce récit qui s'intitule *Le dernier jour d'un condamné* et qui est un plaidoyer contre la peine de mort, on s'attachera à la forme, exclusivement : "le recours à la fiction de journal intime"...

— On peut enfin tenter de le récupérer, d'en faire le bon maître de la démocratie parle-

mentaire! Et c'est ainsi que Victor Hugo, qui passa sa vie à combattre la peine de mort, "est appelé à patronner la III^e République", qui jamais n'abolit la guillotine! Que faire d'autre? Car ce n'est pas uniquement sur la peine capitale que Hugo tient des discours désagréables :

Le colonialisme, par exemple... Dans les années 1860, la France s'installe au Cambodge et en Cochinchine; dans les années 1870, elle annexe l'Annam et le Tonkin. Le Laos suivra en 1893! Opinion de Hugo sur les expéditions coloniales (il répond à un certain capitaine Butler, qui lui avait demandé son avis sur l'expédition franco-anglaise de Chine, en 1861) :

"Un jour, deux bandits sont entrés dans le Palais d'été. L'un a pillé, l'autre a incendié. (...) L'un des deux vainqueurs a empli ses poches, ce que voyant, l'autre a empli ses coffres; et l'on est revenu en Europe, bras dessus, bras dessous, en riant. Telle est l'histoire des deux bandits. Nous, Européens, nous sommes les civilisés, et, pour nous, les Chinois sont les barbares. Voilà ce que la civilisation a fait à la barbarie.

Devant l'histoire, l'un des

deux bandits s'appellera la France, l'autre s'appellera l'Angleterre. Mais je proteste..." (25 novembre 1861)

C'est ce Victor Hugo — celui que relit Ziegler et que lisent Fonseca, Mayorga ou Borge — que j'ai voulu suivre, en présentant un à un ses neuf romans et ses vingt et quelques drames, qui tous vont dans le même sens : la dénonciation de la misère ("le genre humain est au cachot" — *L'Homme qui rit*); la dénonciation des superbes, des riches, des puissants, qui utilisent leur puissance pour écraser les misérables, et leur richesse pour acquérir des richesses plus grandes encore :

"Je vous ai dit que vous étiez des lâches (c'est encore Gwynplaine, le héros de *L'Homme qui rit*, qui s'adresse aux lords d'Angleterre, prononçant ce discours sur la misère que Hugo ne put prononcer — Napoléon III ayant pris le pouvoir). Vous voulez que je retire mes paroles. Soit, Vous n'êtes pas des lâches. Vous êtes des idiots."

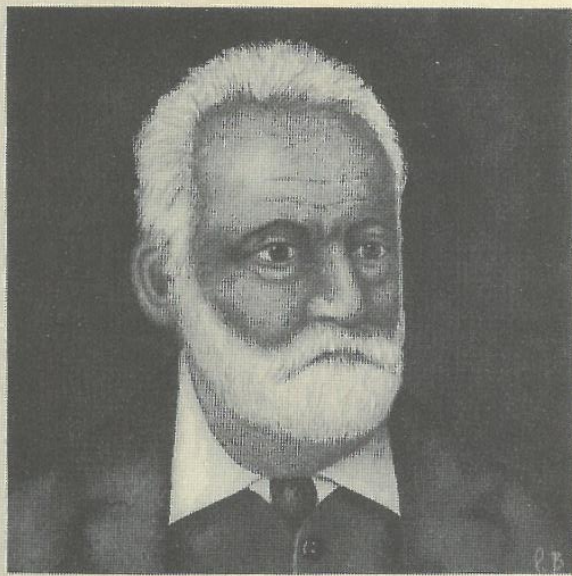
Non, vraiment : Victor Hugo est illisible! En tout cas, on a eu bien raison de l'embaumer! Mais pour nous, le problème se pose un peu différemment, peut-être, non?

Jean Ziegler

Jean Ziegler

HUGO

l'Homme des Misérables



EDITIONS
PIERRE-MARCEL
FAVRE

ALLEZ-Y
VOIR
VOUS-MÊMES!

FRIBOURG

Dans l'enceinte fortifiée du Belluard/Bollwerk du 6 juin au 7 juillet : plus de 50 spectacles avec quelques 250 artistes suisses et étrangers. Musique classique, jazz, rock, chanson, théâtre, marionnettes, danse, mime, humour, cinéma, vidéo, exposition et animations pour enfants. Quelques exemples. sa 15 juin, dès 20h30 : bal costumé avec Banda Osiris (Italie) et Orchestrearium. di 16 juin, 22h30 : Théâtre du Pilier. je 20, di 23, 22h30 : marionnettes avec le Théâtre du Jeu de Mains. ve 21 juin, 20h30 : flamenco avec Nevasca. 22h30 : Théâtre Coprinus. sa 22, 20h30 : jazz Under Control. 23h : mime Christian Mattis.

LAUSANNE et VAUD

Cinémathèque suisse, Casino de Montbenon Pendant le mois de juin : films espagnols et films italiens. Un programme magnifique (Main basse sur la ville, de F. Rosi, Italie, 1963, par exemple me 12 juin, 18h30, je 13, 15h...).

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES à 20h30. ma 11, me 12 juin : La Mère, d'U. Poudovkine (URSS, 1926). ve 14, sa 15 : Paris, Texas, de Wim Wenders (RFA-France, 1984). ma

18, me 19 : Il Prato, de P. et V. Taviani (Italie, 1979).

Le Cinéma Eldorado, à Lausanne, a le plaisir de vous annoncer qu'il offre toutes les séances du lundi au prix minimum de Fr. 7.— l'entrée, dans le but de promouvoir le cinéma. Quelle bonne idée, alors que les nouveaux propriétaires des cinémas lausannois ont supprimé le passeport cinéma et que les places sont à Fr. 11.— ou à Fr. 12.— (au lieu de Fr. 8.— avec le passeport).

Musée des arts décoratifs, 4, av. de Villamont du ve 13 juin au 8 septembre, 10 à 12h et 14 à 18h : Le Papier — un nouveau langage artistique.

Musée historique de l'Ancien Evêché du di 8 juin au 27 octobre : exposition Le refuge huguenot en Suisse, ou les ancêtres réfugiés pour opinion religieuse des Suisses de maintenant!

GENÈVE

Au Septième de Saint-Gervais MJC, 5, rue du Temple du je 13 au sa 29 juin, 21h (relâche di et lu) : Chronique d'une vie recluse, un texte d'après l'oeuvre-peint de Vermeer de Delft. "Mettre en scène le quotidien d'un peintre, travaillant lui-

même l'imagerie de son propre quotidien : telle est l'origine du spectacle. Raconter celui qui a exercé son art comme une science, dans une observation acharnée et une quête de la vérité. Raconter la femme multipliée, observée, encadrée, idéalisée, immobilisée", nous dit l'auteur Michèle Martin (avec Pascal Rebetez). Loc. : 022 / 32 20 60.

Salle Simon I. Patiño, 46, av. de Miremont lu 10 juin, 20h30 : films sur la musique et danse de Corée. me 12 juin, 20h30 : Yong San-Jae, musique et danse rituelles bouddhiques. ve 14 juin, 20h30 : Chant épique Pansori et Sanjo, musique solistique instrumentale. (022) 47 50 33.

Parc Lullin, GENTHOD du 8 juin au 8 septembre : exposition, en plein air, d'installations et de sculptures, œuvres d'art se distinguant par l'harmonie entre l'art et la nature, préparée par le Centre d'art contemporain.

Le samedi 15 juin sera en Suisse la Journée du réfugié et il y aura dans presque toutes les villes des stands d'information ou des fêtes ou des journées d'information sur les réfugiés et le sort qui leur est réservé en Suisse, organisés par l'OSAR (Office central suisse d'aide aux réfugiés). Par exemple à Lausanne, à l'EPFL (33, av. de Cour).

l'événement

Entretien avec Otto Stich,
conseiller fédéral socialiste :

QUELLE DIFFÉRENCE AVEC UN BOURGEOIS ?



Elu contre la socialiste Uchtenhagen par les bourgeois, Otto Stich a reçu ce cactus de son parti. Mais le Parti socialiste, avec Stich, reste fidèle au gouvernement. Res Strehle ajoute : Quelle est la différence entre un conseiller fédéral socialiste (Stich) et une conseillère fédérale radicale (Mme Kopp) ? C'est que la seconde est élue avec les voix socialistes !

Le témoignage en direct vaut parfois bien des démonstrations. Res Strehle, journaliste de la Wochenzeitung (WOZ, 26 avril 1985) nous a gracieusement autorisé à reproduire en français son entretien avec le "6^e conseiller fédéral bourgeois", comme on l'appelle, Otto Stich. Une véritable leçon de choses sur la collaboration de classe d'un socialiste : favorable à un nouvel impôt indirect, prêt à épargner la place financière suisse, défenseur de la bonne marche de l'économie contre la défense de l'emploi. Tout y est, jusqu'à la fidélité au Conseil fédéral. Mieux : il se vante de mieux mener la "politique d'économies" fédérale qu'un radical !

Res Strehle : Qu'est-ce qui distingue un conseiller fédéral pragmatique comme vous d'un conseiller fédéral bourgeois ?

Otto Stich : Plusieurs choses probablement, l'origine par exemple. Le chômage de mon père au début des années trente a marqué ma jeunesse. Depuis, ce qui me tient le plus à cœur, c'est de faire quelque chose pour les petites gens qui doivent s'arranger pour nouer les deux bouts. Ils doivent pouvoir organiser leur vie et se sentir au moins bien dans ce pays.

* La différence tient donc plutôt à l'origine qu'à des positions politiques différentes ?

— Ce n'est pas à moi de dire quelles positions défend un conseiller fédéral bourgeois. Demandez-leur directement.

* La différence est-elle aussi grande qu'entre un directeur de la Migros et un directeur de COOP ?

— J'ai de la peine à juger. Je n'ai jamais été dans la peau d'un directeur de la Migros. Je n'aurais jamais accepté dans une autre entreprise la position que j'avais dans COOP-Suisse.

* Concrètement, qu'est-ce qui serait différent si un radical dirigeait le Département des finances ?

— Il aurait peut-être d'autres conceptions sur le déficit budgétaire, il ne chercherait pas à l'équilibrer mais dirait : on peut vivre avec des dettes. Il n'aurait pas entrepris la réduction du temps de travail du personnel fédéral comme je l'ai fait, bien que le projet ait été préparé par mon prédécesseur.

* J'ai demandé au conseiller national radical F. Auer ce qu'il

ferait d'autre comme ministre des finances. Après longue réflexion, il a dit qu'il introduirait à long terme une nouvelle taxe à la valeur ajoutée (TVA, impôt indirect). Je lui ai répondu : Monsieur Stich probablement aussi.

— Je ne veux plus rien savoir du terme de TVA, car il implique que nous voulons plus d'impôts et ce n'est pas notre objectif actuellement.

* Alors une TVA sous un autre nom ?

— Non, il n'y aura pas d'autre projet. La TVA n'est plus un thème pour nous. Nous pensons à autre chose.

* Un impôt sur le chiffre d'affaires pour les services ?

— Dans le genre, oui. Mais nous devons encore examiner quels services seraient taxés. En même temps, il faut rester fermes dans le domaine des dépenses.

* N'est-ce pas une politique d'austérité bourgeoise traditionnelle ?

— C'est quoi, une politique d'austérité bourgeoise ?

* Des coupes linéaires dans les dépenses, y compris sociales ou dans les subventions aux caisses-maladie...

— Ce n'est pas moi qui ai coupé les subventions aux caisses-maladie.

* Toutes les subventions fédérales ont été réduites de 10 o/o et celles aux caisses-maladie de 5 o/o.

— Cette décision était entrée en vigueur depuis longtemps quand j'ai pris mes fonctions et n'a pas été remise en discussion depuis. Je n'ai fait que poursuivre ce que mes prédécesseurs ont préparé. (...)

* Récemment, la Banque nationale vous a offert 300 millions (100 à la Confédération et 200 aux cantons) comme part de son bénéfice. Un don du ciel quasiment, qu'on pouvait utiliser pour des dépenses sociales urgentes. Et le conseiller fédéral socialiste Stich a dit : non merci. Bizarre.

— Ce n'est pas la tâche de la Banque nationale de faire des bénéfices. Elle doit mener une politique de masse monétaire qui ne stimule pas l'inflation.

* Le fait est que la Banque nationale fait des bénéfices et que leur répartition à la Confédération et aux cantons n'aurait pas d'effet direct sur la masse monétaire.

— La question est de savoir dans quelle proportion cette répartition serait faite.

* Vous refusez donc un cadeau par souci de maintenir la masse monétaire — une position monétariste donc ?

— Tout dépend comment cet argent est réparti. Il faut en tout cas maintenir l'objectif de la masse monétaire. L'affaire n'est pas du tout mûre. (...)

* Les banques demandent de réduire l'impôt sur les droits de timbre. Allez-vous leur céder ?

— Nous n'avons en Suisse pratiquement pas de marché monétaire parce que le taux d'imposition sur les papiers-valeur à court terme de ce marché est trop élevé. Il faut donc se demander si une baisse de ce taux pourrait nous favoriser ce marché. Cela aiderait la place financière suisse et, comme ministre des finances, cela ne me gênerait pas spécialement parce qu'avec un taux d'imposition élevé nous ne pouvons guère tirer profit d'un marché monétaire quasi inexistant. Je suis intéressé à une place financière suisse qui fonctionne. (...)

* Après le retrait de quelques banques américaines, de grandes banques suisses continuent à financer le régime d'apartheid en Afrique du Sud — avec même, récemment, des crédits non liés à un but précis.

— En ce qui concerne l'Afrique du Sud, il s'agit d'un "courant normal". Si d'autres pays boycottent ce pays, il n'y a pas d'extension des affaires suisses.

* Vous n'êtes personnellement pas gêné que des crédits, contractés en Suisse par l'UBS, permettent de renforcer la police ou l'armée en Afrique du Sud ?

— En fin de compte, je ne sais pas à quoi sert chaque franc versé en Afrique du Sud.

* Vous ne savez pas ou vous ne voulez pas savoir ?

— Je n'en sais rien.

* Et si on vous dit qu'ils sont investis dans des tanks ?

— Dire et prouver sont deux choses différentes.

* Et si c'était prouvé, cela vous dérangerait ?

— Je n'en serais certes pas heureux. Mais voyez-vous, il est extrêmement simple pour un pays de trouver de l'argent n'importe où. Qui sait où cet argent finit ? Moi en tout cas pas.

* Vous fermez les yeux, au fond.

— Non, ce n'est pas du tout cela. Mais la Suisse est un petit pays et nous ne pouvons pas jouer les instituteurs de village du monde entier. Nous n'aurions pas les moyens de faire valoir notre position. On détournerait facilement nos lois.

* Que pensez-vous du fait que la place financière suisse joue un rôle toujours plus décisif dans les restructurations de la place industrielle ? Dans l'horlogerie par exemple, mais aussi dans l'industrie des machines, ces restructurations ont éliminé des milliers d'emplois.

— La place financière suisse a, dans ce domaine, fait de gros efforts pour la place industrielle. On a amorti des dettes pour des centaines de millions de francs, je peux vous le dire vraiment, comme ancien membre de la Commission des banques.

* Et des milliers d'emplois ont disparu.

— Cela n'a rien à voir avec les banques elles-mêmes. On ne peut pas produire ce qu'on ne peut pas vendre.

* On n'a rien demandé aux travailleurs.

— C'est clair.

* C'est normal ?

— C'est un autre problème. Evidemment, celui qui est mis au chômage est un pauvre diable. Il faut bien entendu voir ce qu'on peut faire pour lui. Mais, malgré tout, l'économie doit rester concurrentielle.

(...)

* Allez-vous vous défendre contre le renvoi de réfugiés menacés dans leur pays ?

— Je n'ai pas particulièrement à me défendre. La Suisse s'en chargera. On renvoie tout au plus des gens qui trouvent qu'on pourrait bien vivre ici et ne sont pas menacés dans leur pays d'origine. Nous ne pouvons pas accueillir tous ceux qui vivent dans la misère de ce monde. Ce ne serait même pas judicieux pour eux, ils ne se sentiraient pas chez eux. (...)

* Vous êtes pour une politique réaliste : pour Kaiseraugst, pour Rothenthurm, pour la politique fédérale d'asile qui renvoie des gens dans des pays où il ne sont pas en sécurité.

— J'apprécie particulièrement les journalistes qui savent tout d'avance. Le temps est échu.

* N'est-ce pas ainsi ? Vous pouvez répondre.

— Je ne corrige jamais un journaliste, surtout pas s'il défend une opinion toute faite.

* Mais vous devriez corriger si quelque chose est faux. Si vous dites que vous êtes contre Kaiseraugst ou Rothenthurm, j'en prends acte.

— Je ne m'exprime pas sur des questions déjà tranchées par le Conseil fédéral — ni en positif, ni en négatif.

* Collégialité gouvernementale oblige ?

— Vous connaissez comme moi notre système gouvernemental. Les journalistes cherchent avant tout des titres à sensation, par exemple que je me prononce contre le Conseil fédéral sur telle ou telle question. Ce n'est pas souhaitable. Cela nuit à ces solutions communes.